



**JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE**

LE CHAT NOIR

Numéros 26 et 27, Nouvelle série

1,50 €

Mai 2011

La dépendance à l'égard du nucléaire : un mythe utile

La fin du nucléaire est possible d'abord parce que les 78% de l'électricité produite par cette filière en France est une exception mondiale qui trouve son origine dans la singularité d'une histoire économique de l'après-guerre qui a vu naître et croître, à coup de financements publics, une industrie d'État étroitement liée au secteur de l'armement et du nucléaire militaire : la filière électronucléaire. Dans la plupart des autres pays industrialisés, la part du nucléaire dans la production d'électricité oscille entre 0 et 30%. La dépendance supposée à l'égard de cette industrie est donc une construction et un instrument de légitimation auquel s'ajoute la propagande pronucléaire entretenant volontairement la confusion entre électricité et énergie. Elle est aussi le fait d'une surproduction organisée, pour l'exportation et afin de rentabiliser la filière, avec parallèlement une sous-production continue d'électricité à partir des autres ressources, notamment les centrales thermiques au charbon et au fioul. C'est aussi un argument commercial pour vendre des centrales à l'export (et les contrats d'entretien et le combustible qui vont avec !) et faire d'AREVA la première entreprise du secteur au niveau mondial. C'est aussi légitimer un "modèle" productif centralisé qui gaspille une grosse partie de

ce qu'il produit : de grandes unités, elles-mêmes grosses consommatrices d'énergie, interconnectées au niveau continental par un réseau de câbles de Haute tension et de THT (qui génère des pertes d'électricité considérables). Alors qu'il est tout à fait possible, sans prétendre par là changer radicalement l'ordre du monde, de concevoir des petites unités productives locales, maîtrisées par la population (à travers des formes de coopératives publiques ou communales par exemple, comme pour les captages, la distribution et l'épuration de l'eau) et utilisant d'autres ressources – y compris thermiques et hydroélectriques... que l'on sait rendre moins polluantes maintenant – sans les gaspiller. Il ne s'agit pas là de suggérer des alternatives clés en main mais de montrer que le "modèle" productif du nucléaire n'est pas inévitable, qu'en plus de sa dangerosité manifeste, cette industrie cherche en permanence à s'autojustifier, en masquant son gigantisme, son peu de rentabilité (d'où les augmentations continues du prix du kWh pour les consommateurs) et son caractère centralisé, c'est-à-dire administrable uniquement par des formes de pouvoir et de surveillance eux-mêmes centralisés et donc intrinsèquement sécuritaires, policiers et coercitifs.

Dans ce numéro :

Nucléaire : un mythe utile	1
Brèves nucléaires	3
Histoire de l'antinucléaire	6
Environnement en bref	9
Social	10
Nouvelle	20

Abonnez vous.

ABONNEMENT SIMPLE:

1 x 10 numéros : 8,50 €
1 x 20 numéros : 17,00 €

ABONNEMENT GROUPE:

Pour 2 x 10 numéros: 15,00 €
Pour 3 x 10 numéros: 22,00 €
7,50 € de plus par abonnement supplémentaire.

Chèques à l'ordre de:

"La Galère - Le Chat Noir"
c/o EGREGORE
BP 1213
51058 Reims cedex

Supplément à
Courant alternatif,
n° 210, mai 2011
Com. Par. : 0610G86750
Pour les seules obligations
légales
Dir. Publication :
Nathalie Federico
Imprimé par nos soins
Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex
ISSN : 1951-1701

En quelques semaines, en quelques mois, il est possible techniquement, et plus que souhaitable socialement et politiquement, d'arrêter les réacteurs, de les débrancher, de décontaminer les centrales et de les mettre définitivement hors d'état de nuire. L'électricité, de même que l'ensemble de ce que nous produisons, ainsi que les manières de le faire, sont des questions fondamentales : il est temps que l'on s'en occupe directement, il est temps que l'on décide de ce qui importe véritablement, de ce qui est nécessaire, utile et souhaitable et ce qui ne l'est pas. C'est la structure même du mode de production, d'échanges, de transports et de consommation de nos sociétés qui génère des "besoins" croissants en électricité parce que les "besoins" sont toujours créés par une "offre" préalable: c'est dans les TGV et les aéroports, les galeries marchandes, les hypermarchés, les systèmes de réfrigération de l'industrie alimentaire et les sièges sociaux des grandes entreprises, les banques, les milliers d'ordinateurs et de serveurs qui tournent 24h/24 avec les équipements de climatisation nécessaires, la liste est longue... ; c'est là, dans ce gâchis que peut être réduite la plus grosse partie de l'électricité produite et consommée et pas dans les gestes « citoyens » d'économies de bouts de chandelle ou dans les supposées vertus morales de la "simplicité volontaire".

L'arrêt immédiat et définitif est la seule solution acceptable, et en plus, c'est possible !

On l'a toujours dit : le nucléaire est un choix de société. Sa remise en cause en acte n'est envisageable que par la réappropriation des capacités d'agir et de décider sur les fondamentaux d'une société qui ne sont rien d'autre que les conditions même d'existence des êtres qui la constitue : les finalités de la production et l'ensemble des conditions et moyens (techniques, matériaux, sociaux, humains) que l'on souhaite ou juge nécessaire de mettre en œuvre.

Sur le nucléaire comme sur le reste, il ne s'agit pas seulement d'avoir des idées justes et rationnellement construites à opposer à celles qui le seraient pas ou moins et d'essayer de convaincre ou de faire «prendre conscience». Tout cela est bien sûr nécessaire mais loin d'être suffisant.

Il s'agit surtout d'un rapport de force avec le capital et sa filière de l'électronucléaire. Rappelons que les centrales ont été imposées au mépris des populations et le plus souvent par l'occupation militaire du territoire et à coup de grenades offensives lancées par les gardes mobiles lors des luttes de sites des années 70-80. Ce n'est donc

pas avec des pétitions, des appels à un référendum, un bulletin de vote pour des candidats dont les objectifs sont principalement de gérer le système, que l'on y parviendra. C'est **un rapport de force direct, construit localement, décentralisé et coordonné au niveau hexagonal et au-delà** qu'il faut avoir à l'esprit. Plus précisément, il s'agit de parvenir à des mobilisations telles qu'elles inaugurent de nouvelles situations politiques contenant au moins deux effets complémentaires : rendre injustifiable la poursuite du nucléaire et, à partir de ce premier coup porté à l'imaginaire capitaliste et productiviste, provoquer la modification des conditions subjectives, les manières de penser et de voir au-delà des convaincus de toujours. Et c'est là que les manières d'envisager les luttes produisent des effets de sens, de signification, de contenu. Le rejet du nucléaire par une lame de fond, par des manifestations massives, par la diversité des initiatives de rejet, par des actions de blocages et des désobéissances de toutes sortes, par tout un processus de luttes quotidiennes, peut créer ce type de situation inédite dans laquelle ces questions commenceraient à émerger, à être discutées et à trouver des débuts de réponses, une situation où, comme on dit, l'impensable devient pensable, donc possible. En quelques semaines, en quelques mois, il est possible de dire adieu au nucléaire et de commencer à changer le cours du monde. C'est une question de volonté, que l'on soit au Caire, à Tunis, ou au cœur du Vieux Continent !



Et même si le capitalisme devait renoncer au nucléaire pour survivre – car contrairement à une idée répandue par ces discours nous expliquant qu'on n'a pas le choix, que nous

sommes déterminés par toute une série de facteurs objectifs qui nous entravent, c'est tout l'inverse : le capitalisme a cette capacité de s'adapter continuellement, de rebondir, de se détourner de certaines impasses, d'inventer et de créer des choses nouvelles – ce serait tout de même une victoire non négligeable car il s'agirait là d'un résultat obtenu au terme d'une lutte. Ce qui n'est pas la même chose, si l'on raisonne en terme de rapport de force, pour engager d'autres bagarres, pour aller plus loin encore. Ce qui n'est pas la chose non plus qu'une fin du nucléaire qui serait octroyée en "réparation" ou dédommagement pour des millions de morts !

Nous devons tout faire pour favoriser une montée en puissance de la contestation sur le refus total du nucléaire. Le «Plus jamais ça !» de ce printemps 2011 doit, cette fois, renverser l'ordre productiviste des choses et mettre les apprentis sorciers nucléocrates d'abord sur la défensive, ensuite hors d'état de nuire.

Multiplier les manifestations, en prenant pour **cible et lieux de rassemblements tous les sites de la production du nucléaire** (centrales, usines d'enrichissement et production du combustible, zone de stockage des déchets, centres de recherches, locaux d'AREVA...).

Ainsi la multiplication des TGV et la construction de nouvelles LGV que l'État, la SNCF, Alstom (tiens, tiens !) et les Conseils Régionaux veulent nous imposer, n'est possible que grâce à l'électronucléaire qui est présentée comme une « offre » abondante et inépuisable d'électricité, et, en retour, le nucléaire trouve matière à se justifier par une hausse continue de la « demande » de consommation électrique... La conjonction logique et donc souhaitable des luttes contre les LGV et celles exigeant la fin du nucléaire s'impose avec d'autant plus d'évidence que c'est précisément ainsi que peut être démontée et combattue cette spirale infernale, comment elle s'est mise en place, quels mythes elle véhicule et reproduit sans cesse, comment elle s'autoalimente, et donc d'être à même d'y mettre un terme. Dans certains départements français, les projets délirants d'exploiter les gaz de schiste par gaspillage de l'eau et injection massive de produits toxiques dans le sous-sol, com-

mence à rencontrer un « front du refus » presque général. Là aussi, l'élargissement de la lutte contre les diverses facettes du modèle productiviste est complètement à l'ordre du jour. **L'addition et la mise en commun de ces luttes sont la condition de la victoire de chacune.**

Il n'y a pas de fatalité : ce que les hommes et les femmes ont fait, ils peuvent le défaire. Ce qu'ils et elles ne veulent pas, personne ne peut leur imposer. Ce qu'ils et elles ont inventé dans un domaine, ils peuvent l'oublier (malgré les déchets radioactifs laissés en héritage pour des générations), en faire un sujet d'études historiques et inventer autre chose, non pas en terme d'ingénierie, de nouvelle pseudo technologie « miracle », mais déjà sur la manière de concevoir une autre vie en société. Tout est possible.

Ce sont nos existences même qui sont en jeu. Comme nous n'avons pas de vie de rechange, les défendre, c'est changer les règles du jeu... ou passer à un autre jeu. Par quelque bout qu'on le prenne, nous avons un monde, dangereux et vieillissant, à abattre. Et un autre à gagner, à construire.

NUCLEAIRE EN BREF

Après la catastrophe nucléaire japonaise, sommes-nous à l'abri ?

C'est la question que se posait le journal l'union dans son édition du 15 mars 2011. Pas moins de 3 articles pour essayer de nous rassurer : un relatant la conférence de presse du responsable de la sécurité civile au cabinet du Préfet de région, un interview du directeur la centrale Nogent-sur-Seine et un sur les plans d'urgence si un accident se passait à Chooz. Pour le directeur de Nogent, « l'ensemble des centrales françaises sont conçues pour résister à un séisme deux fois plus puissant que le séisme maximum rencontré en 1000 ans. La centrale de Nogent a été construite pour faire face à une intensité de 6,5 sur l'échelle de Richter (loin des 9,1 lors du séisme japonais). A Nogent, un tsunami est complètement inimaginable. En revanche on se protège du risque inondation. La plateforme sur laquelle a été édifiée la centrale de Nogent a été remontée de plusieurs mètres, en fonction de la hauteur maximum qu'a pu atteindre la Seine sur les 1000 dernières années.

Les centrales japonaises sont des centrales dites à eaux bouillantes, elles disposent d'un seul circuit qui transmet l'eau chauffée directement sur la turbine pour produire de l'électricité, alors que nous, nous avons deux circuits. Si cela devait un jour advenir, deux circuits de décision sont prévus : l'un appelé Plan d'urgence interne (PUI), l'autre Plan particulier d'intervention (PPI). Le premier nommé, placé sous la responsabilité de l'exploitant de la centrale, en l'occurrence EDF, « est destiné à ramener l'installation dans un état sûr et à limiter les conséquences de l'événement sur les personnes, les biens, le site et l'environnement ». « S'il s'avère qu'un événement puisse représenter un risque potentiel pour les populations, les biens ou l'environnement en dehors de l'enceinte du site de production », le préfet passe la deuxième et déclenche alors le PPI, destiné à protéger la population. "On s'entraîne six fois par an et on a des exercices en taille réelle avec la préfecture une fois tous les trois ans". Une chose est sûre, ce plan concerne un périmètre de 10 km autour de la centrale de Chooz (pour le Japon, au moment où sont écri-

tes ces lignes, la population est évacuée dans un rayon de 30 km). L'intégralité de la Pointe des Ardennes est donc concernée, de la frontière jusqu'à Haybes, pour un total de quinze communes. Plus sept côté belge. « Si il y a un incident nucléaire à Nogent-sur-Seine par exemple, dans l'Aube, ce sera le préfet de l'Aube qui prendra la direction des opérations de secours pour assurer la sécurité des citoyens sur le territoire de l'Aube. A l'échelle régionale, après, évidemment, théoriquement, effectivement, le préfet de région peut coordonner l'ensemble des préfets de département si on a un problème régional. Le préfet de Région n'est pas le supérieur véritablement des préfets de département mais il peut coordonner leurs actions afin que ce soit le plus cohérent possible. Notamment, il paraîtrait inconcevable que le



le préfet de l'Aube incite à l'évacuation et le préfet de la Marne au confinement». Mais pour Chooz et Nogent, la Belgique et la région Ile-de-France seraient concernées. Quid ? Pour la protection civile, le problème deviendrait vite national et serait donc rapidement pris en charge par le ministère de l'Intérieur. Mais alors que les Ardennes et l'Aube possèdent des plans Orsec Rad (pour radiation), très précis et détaillé en ce qui concerne la protection et l'évacuation des populations, rien de semblable n'existe pour la Marne.

Comme d'habitude, on nous prend pour des cons : la France est la meilleure dans le domaine du nucléaire civil, rien de comparable avec ce qui s'est passé à Three Mile Island aux USA, Tchernobyl et à Fukushima Daiichi ne peut se passer en France et de toute façon, vous pouvez nous faire confiance, on a tout prévu. Même l'imprévisible !

Centrales nucléaires : «80% des incidents auraient une cause humaine»

«En 2003, des agents de la centrale devaient intervenir dans un local sur un robinet REN 275 VP, parfois seulement appelé 275 VP. En arrivant dans le local, ils se trompent et interviennent sur le RCV 275 VP. Résultat : une fuite et un écart déclaré à l'Autorité de sûreté du nucléaire. Quand il y a un accident, il y a toujours plusieurs causes mais la dernière reste toujours l'homme. Comme chez les pompiers, avant de partir sur une intervention, un «préjob briefing» se tient. On décide qui va faire quoi et comment. On évalue les risques et prévoit les parades. On a aussi mis en place la minute d'arrêt. Ce sont des actions simples comme vérifier qu'on se trouve au bon endroit avant d'intervenir», raconte la nouvelle responsable facteur humain à la centrale de Nogent lors d'une conférence organisée par la commission locale d'information.

Depuis 2006, les centrales françaises auraient renforcé leurs pratiques de fiabilisation. Ces pratiques auraient permis de réduire de moitié les écarts, ces événements moins graves qu'une anomalie ou un incident. L'enjeu reste le même : éviter l'accident. Pour cela, une solidarité internationale s'est mise en place. «Nous bénéficions non seulement du retour d'expérience des centrales françaises mais aussi des autres exploitants avec qui les échan-

ges sont très nombreux. Tout cela doit permettre d'assurer la sûreté et la sécurité pour éviter le moindre impact sur l'environnement», assure le directeur de la centrale. L'autorité de sûreté du nucléaire, chargée de surveiller et d'évaluer le fonctionnement de la centrale, accorde elle aussi une grande importance aux facteurs humains et organisationnels. «L'analyse des incidents révèle qu'entre 75 et 80 % des événements, quelle que soit leur gravité, ont une cause humaine. Pour contrer les erreurs de l'homme il faut donc mettre en place une organisation, une série de barrières». Franck Debouck, expert en aéronautique pour Air France, indique que pour un accident majeur, il existait auparavant 600 précurseurs. «Il faut accepter les faiblesses, accepter de les signaler pour mettre ensuite en place les parades. On ne peut pas empêcher l'erreur mais on peut éviter qu'elle conduise à une catastrophe».

Maîtriser l'urbanisation aux abords des centrales EDF

En février 2010, l'Autorité de sûreté nucléaire a collaboré à l'écriture d'une circulaire ministérielle relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des installations nucléaires de base. L'objectif de cette mesure vise à «éviter qu'il y ait une trop forte augmentation de la population» aux abords d'une centrale, ainsi que l'installation d'établissements sensibles tels que les crèches, maisons de retraite, prisons, hôpitaux, et ayant donc des populations difficiles à déplacer en cas d'accidents à cinétique rapide». La maîtrise de l'urbanisation, dont le rayon d'application correspond au périmètre de danger immédiat, devrait permettre en outre de ne pas aggraver la situation existante, notamment pour la mise en œuvre du Plan particulier d'intervention. «Si le plan est, par exemple, prévu pour évacuer 2 000 personnes et que le périmètre passe à 5 000 ou 10 000 personnes, c'est beaucoup plus difficile à gérer». A Nogent-sur-Seine, la position de la centrale par rapport à la ville fait du site un cas particulier. En effet, une partie de la commune entre dans le périmètre de danger immédiat qui est de deux kilomètres autour du site, alors que le reste de la commune n'est pas concerné par cette délimitation. Par souci de simplicité toutefois, l'ancien préfet de l'Aube a décidé d'englober toute la ville dans ce dispositif de sécurité. Le périmètre de deux kilomètres autour de la centrale a été

étendu à 4,5 kilomètres. Conséquence directe, certaines communes alentours ont estimé qu'elles n'étaient pas logées à la même enseigne et lésées, car non averties en cas de problèmes. Le préfet a donc également accepté d'étendre le «périmètre de mise en protection réflexe» aux bourgs voisins, afin de «loger tout le monde à la même enseigne».

Bilan 2010 de la centrale de Nogent et "presque accidents" en 2011

Selon le nouveau directeur de la centrale, en termes de sûreté, 16 événements ont été enregistrés, contre 19 en 2009. A part une anomalie de niveau 1 (une concentration trop importante dans un réservoir qui n'avait pas été détectée assez rapidement), les autres étaient des écarts de niveau 0 sur l'échelle INES qui en compte 7. Entre les 18 inspections de l'ASN et d'autres contrôles, la centrale a fait l'objet de «200 à 210 jours de visites». Six événements significatifs environnementaux sans impact ont été déclarés. «Cinq sont relatifs à des pertes de fluide frigorigène sur des climatiseurs, dans la partie non nucléaire. Un programme de rénovation et de remplacement est en cours. L'autre événement est lié à un écart d'exploitation au sein du bâtiment de traitement des effluents». Cinq accidents du travail se sont produits, dont 50 % de plain-pied. Un accident grave a été déploré : un outil reçu dans l'œil. La limite réglementaire de la dosimétrie aurait été respectée. 50 personnes ont été embauchées en 2010 : deux tiers de remplacements et un tiers de nouveaux postes.

Lors du CHSCT de février 2011, (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), les élus ont lancé un droit d'alerte pour danger grave et imminent dans la section prévention radioprotection. 2 "presque accidents" ont eu lieu le 6 mars et le 19 mars. Pour le premier, deux balises mobiles de mesures de l'iode radioactif à l'intérieur du bâtiment, qui accueille le réacteur, sont en cause. Placées respectivement à 6,60 m et 22 m, elles n'ont pas fonctionné pendant 18 heures au moins. En cas de présence d'iode en quantité beaucoup plus importante, leur non-fonctionnement simultané aurait pu être à l'origine de contamination. Pour le second, 27 m³ d'eau potentiellement radioactive du réseau de refroidissement du réacteur à l'arrêt (RRA) se sont écoulés dans le bâtiment réacteur n° 1.

Pression sur les salariés, climat de terreur chez les prestataires à la centrale nucléaire de Nogent

Dernièrement, l'Autorité de sûreté du nucléaire (ASN), lors de la présentation de son rapport suite à ses inspections à la centrale EDF de Nogent-sur-Seine, jugeait «satisfaisante» l'exploitation de la centrale en matière de sûreté et de radioprotection. Cependant elle soulignait que «des efforts restent à poursuivre pour améliorer la rigueur d'exploitation». L'ASN notait notamment que le suivi des actions correctives n'est pas assez rigoureux en particulier dans le génie civil où certains défauts détectés il y a plusieurs années ne sont toujours pas réparés. L'ASN indiquait également que les inspections de chantiers réalisées lors de la visite décennale ont révélé des lacunes en matière de propreté radiologique, de sécurisation des chantiers, d'évacuation des déchets et de la lutte contre l'incendie. Pour la CGT, ces manquements sont à rapprocher de la situation sociale au sein de la centrale, notamment chez les sous-traitants. Elle dénonce «une pression permanente, un volume de travail en augmentation, des habilitations sur un coin de table, des contrats renouvelés en permanence. Cela donne des agents déstabilisés et pour beaucoup non formés. Il faut prendre en compte le facteur humain dans les risques pour la sécurité». En conséquence le syndicat doute des possibilités de s'améliorer sur les points mis en exergue par l'ASN. «A partir du moment où il règne chez les entreprises prestataires un climat de terreur, des problèmes de formations, cela semble difficile». Lors du dernier Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) les délégués syndicaux CGT ont quitté la table des négociations. Les syndi-

calistes ont seulement lu une déclaration accusant la direction d'effectuer des entraves et des pressions sur les salariés qui ont saisi les membres CGT du CHSCT. «A période régulière des lettres recommandées sont envoyées suite à des faits complètement anodins. C'est récurrent et un moyen de faire pression et de maintenir l'asservissement des salariés».

Toutes les centrales raccordées au réseau

Pour la première fois depuis six ans, les cinquante-huit réacteurs d'EDF sont tous raccordés, au même moment, au réseau électrique français. Avec ses dix-neuf centrales nucléaires en fonctionnement, le groupe produit aujourd'hui près de 60 millions de kWh. En 2010, sa production, 408 TWh, a progressé d'environ 5 % rapport à 2009, ce qui a permis à la France de redevenir exportatrice d'électricité. La loi relative à la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) doit permettre d'ouvrir le marché de l'électricité à la concurrence des opérateurs privés en obligeant EDF à revendre 25 % de sa production d'électricité nucléaire à ses concurrents. Pour les consommateurs, particuliers ou collectivités, cela risque de se traduire par une hausse de la facture dès 2011 de plus de 7 à 11 %.

Mais, depuis début mars, a débuté, comme tous les dix-huit mois, un nouvel arrêt programmé de l'unité de production n° 1 de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. Il a pour objectif de procéder au renouvellement du tiers de son combustible et effectuer un programme léger de maintenance et de contrôle sur les matériels. Le dimanche 6 mars, aux alentours de 8 h 30, une des balises mesurant la radioactivité s'est déclenchée. Après l'unité de production n° 1 de la centrale nucléaire, c'est la seconde unité qui devrait

subir, durant l'été, un arrêt pour effectuer un simple rechargement du combustible.

Extension de la décharge de Beine-Nauroy et déchets nucléaires

Les travaux ont démarré à la décharge de Beine-Nauroy, qui va passer de 25 hectares à près du double. Selon le président de l'association de défense de l'environnement de Pontfaverger et sa région, «on ne voit pas très bien ce qui justifie cette extension, d'autant que désormais, les déchets ménagers ne viennent plus ici mais sont incinérés à La Veuve. On nous parle de palettes, mais on a du mal à imaginer que le nombre de ces palettes justifie un doublement de la surface ; on nous parle aussi de biomasse, mais ça ne nous convainc pas davantage, car la biomasse s'obtient à partir des déchets ménagers, qui ne viennent plus. Nous nous demandons effectivement si ce n'est pas pour accueillir des déchets radioactifs dans la perspective de la fermeture du CEA (commissariat à l'énergie atomique) de Moronvilliers (commune de Pontfaverger), prévue dans quatre ans. On se demande bien pourquoi on a décidé brusquement, il y a trois ans, de fermer ce CEA, alors qu'on y a investi beaucoup d'argent, 176 millions d'euros entre 2000 et 2010. C'est quand même curieux... Dans le même ordre d'idée, on aimerait bien savoir pourquoi le puits d'alimentation en eau potable de Beine-Nauroy a été fermé, il y a une dizaine d'années. Pour nous, il n'y a que deux hypothèses plausibles : soit c'était à cause de la décharge de Beine, soit c'était à cause du CEA de Moronvilliers. Mais si la décharge était en cause, l'administration aurait probablement pris des mesures contre elle. Donc on retient plutôt la seconde hypothèse».

Egrégore 2 - Flics 0

Malgré ce magnifique après-midi de printemps, c'est une trentaine de personnes qui acceptèrent de s'enfermer dans une des salles d'audiences du TGI de Reims, pour assister, solidairement, à mon procès. Rappelons que j'étais poursuivi pour deux outrages supposés commis envers des flics, respectivement de la DCRI (ex RG) et de la BAC, à l'occasion de manifestations publiques ou de rassemblements de solidarité. Il s'agissait pour les flics non seulement de harceler un militant, mais surtout de mettre la pagaille et briser une dynamique, tactique archi classique de toutes polices politique.

Le spectacle fut assuré par le procureur, qui dans un style très III République (moustache comprise), oscillant entre le vaudeville et

la leçon de littérature, nous lâcha quand même quelques vérités bien senties (oui je suis un agent de la répression et alors ! un procès verbal de policier ce n'est pas une preuve !), il fallait bien ça pour masquer les incohérences des deux dossiers. Il fut cependant obligé de reconnaître les paradoxes des deux. Le show était mauvais et un certain nombre de camarades décidèrent de ne pas jouer le rôle du public passif et de sortir avant la fin des réquisitions. Celle-ci fut d'ailleurs particulièrement faibles : relaxe pour une des affaires, une peine d'amende pour la seconde, le délibéré étant fixé au 18 avril.

Suite page 23

UNE HISTOIRE DE L'ANTINUCLÉAIRE

Les lignes qui suivent n'ont pas la prétention de faire le bilan théorique de plusieurs décennies de lutte. Il s'agit simplement de (ré)affirmer qu'une résistance à la nucléarisation du monde a toujours existé et demeure largement méconnue. En dépit de sa faiblesse, le mouvement d'alors s'est trouvé confronté à des problèmes qui ne manqueront pas de se poser à nouveau si l'opposition au nucléaire renaît de ses cendres.

Ce texte s'inspire largement de l'introduction à l'ouvrage publié par l'Association contre le nucléaire et son monde : Histoire lacunaire de l'opposition au nucléaire éditée en mars 2007.

LES DÉBUTS DE LA CONTESTATION ANTINUCLÉAIRE

C'est à la fin des années 1960 que fut lancé le premier programme d'implantation de centrales nucléaires en France. Dans le contexte d'effervescence sociale d'après Mai-68, la première manifestation nationale contre l'implantation d'une centrale nucléaire eut lieu le 12 avril 1971 à Fessenheim. Elle rassembla 1 500 personnes dans une ambiance bon enfant et non-violente. Les 10 et 11 juillet 1971, entre 10 000 et 15 000 personnes manifestèrent leur opposition à la construction de la centrale du Bugey. Ce fut autour des revues Charlie Hebdo, La Gueule ouverte et de la revue de scientifiques critiques Survivre d'une part, et d'organismes écologistes en expansion comme Les Amis de la Terre et la Fédération nationale de l'environnement qui publiait la revue Combat Nature d'autre part, que la mobilisation nationale prit forme. Comme les premières luttes écologiques, ces manifestations tranquilles traduisaient l'apparition de la conscience de la dégradation de l'environnement et de sa destruction programmée. Y participèrent, parfois aux côtés de populations locales en lutte, des groupes partis vivre en communauté à la campagne, des non-violents aux perspectives utopistes et quelques «radicaux» qui n'hésitaient pas à s'impliquer dans une lutte particulière...



LA POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI MENÉE PAR L'ÉTAT

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'État français s'engagea dans une politique d'industrialisation volontariste en créant des organismes chargés d'assurer les conditions du passage à une production et une consommation de masse. Ainsi, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) eut pour vocation d'industrialiser l'agriculture alors que le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) était chargé de jeter les bases d'un développement du nucléaire militaire et civil. En cette période d'euphorie scientifique, le nucléaire civil, qui incarnait l'idée du progrès, constituait une réponse bureaucratique, industrielle et centralisée à la consommation d'énergie. Face à la croissance exponentielle de la demande d'électricité, elle avait l'avantage d'assurer aussi la production des armes nucléaires, ce qui fut rendu évident par le choix de la filière du plutonium et du retraitement.

Le choc pétrolier de 1973 fut, de ce point de vue, une aubaine pour le pouvoir le lancement à grande échelle du programme nucléaire civil en France (en 1974) fut approuvé par l'ensemble de la classe politique. Au cours des débats parlementaires qui

eurent lieu à ce sujet, tous les partis y virent l'affirmation d'une spécificité française. Paradoxalement, l'abandon de la filière obsolète graphite-gaz passait par le lancement de la filière eau sous pression sous licence américaine, jusqu'à la mise en route de ce qui devait être le fleuron de la technologie française ; la filière à neutrons rapides, avec surgénérateur de Creys-Malville. Pour la bureaucratie, bien sûr, il n'y avait pas lieu de discuter des choix stratégiques de l'État. Mais, à partir de cette date, une agitation composite se cristallisa autour de chaque projet de centrale, notamment au Blayais en Gironde, à Golfech dans le Tarn-et-Garonne, en Bretagne, etc.

Côté scientifique, le regroupement de quelques-uns d'entre eux aboutit, en décembre 1974, au lancement d'un Appel des scientifiques à propos du nucléaire français destiné aux

«chercheurs, médecins, professeurs, techniciens...» dit Appel des 400. Dans cet appel, les scientifiques, qui créeront par la suite le Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN), invitent la population à refuser l'installation des centrales tant qu'elle n'aura pas une claire conscience des risques et des conséquences. Dans leur argumentaire à caractère plutôt technique et économique, ils se posent d'emblée en contre-experts ; «Il est inquiétant de voir l'EDF éluder toute question, méconnaître toute compétence autre que celle des techniciens officiellement habilités». En

jouant le jeu de la contre-compétence ils contribuèrent de fait à l'émergence d'une nouvelle spécialisation cogestionnaire.

Pour sa part, la Fédération des comités régionaux (CRIN) et locaux (CL1N5) nucléaire de Bretagne affirmera, en décembre, dans leur plate-forme : «Nous sommes tous des spécialistes» (I).

Pour faciliter le lancement du programme nucléaire et pour anticiper une opposition, des officines furent créées. Ainsi, la Société de l'énergie nucléaire (SFEN), un organisme de l'industrie nucléaire qui vit le jour en 1973 et dont il était attendu qu'il serve de relais aux régions pour créer une «culture du nucléaire».

De 1980-1981, la SFEN fut chargée de pénétrer les universitaires et de recherche, les milieux religieux et parlementaires. Toujours en 1973, la bureaucratie nucléariste créa le SIN (Service central de sûreté des installations nucléaires), chargé d'accréditer l'idée qu'il maîtrisait le domaine de la sûreté et qu'il était le seul à pouvoir le faire. Tous ces organismes rejoignaient le sinistre SCPRI (II), Service central de protection contre les rayonnements ionisants, du non moins sinistre professeur Pellerin, dans la mise en place du dispositif de défense de l'industrie nucléaire.

PREMIERS AFFRONTEMENTS

Durant cette phase, l'atmosphère bon enfant des manifestations s'est perpétuée sans grande incidence sur le cours des événements. À de rares exceptions près, les oppositions locales n'eurent pas recours à la violence nécessaire - pourtant légitime défense contre la volonté étatique de nucléariser le territoire français - pour faire pièce à la politique du fait accompli. Les nombreuses luttes antinucléaires ne surent pas davantage se doter des moyens politiques autonomes à même de prolonger leur activité, ni critiquer plus largement une société capable de produire une bureaucratie nucléaire. Se contentant d'une joyeuse indétermination politique, elles laissèrent le champ libre aux spécialistes de la représentation, élus locaux «antinucléaires» par opportunisme et autres illuminés de la non-violence. En fait tous ces mouvements reculèrent devant la remise en cause effective de l'État. À cette époque, on faisait déjà comme si on pouvait imposer quoi que ce soit à l'État sans établir un rapport de force qui soit à la mesure de l'agression subie. La voie était donc libre - ou presque. Seuls les projets de sites bretons furent abandonnés par l'État les uns après les autres : Erdeven-Kerminihy, Le Carnet, Le Pellerin puis, plus tard, celui de Plogoff : il faut dire qu'en Bretagne un réseau très serré de comités antinucléaires, les CLIN (Comités locaux d'information nucléaire), avait réussi à échapper au rouleau compresseur du nucléaire étatisé et à mener des actions directes et solidaires.

LES MYTHES DÉCISIFS MALVILLE, LE Tournant

L'opposition à la construction du surgénérateur de Creys-Malville focalisa une opposition nationale au développement de l'industrie nucléaire, mais, à la veille du grand rassemblement du 31 juillet 1977, la confusion parmi les futurs marcheurs avait atteint son comble. Comme le notait à l'époque l'auteur anonyme de la brochure «Les Mythes décisifs - Aux écœurés de Malville» :

«Avaient-ils prévu l'affrontement avec la police ? Ils n'y pensaient pas, ou plutôt ils avaient jugé préférable, après réflexion, de n'y pas penser. Assurément les écologistes croyaient aux trompettes dont les sonorités renversèrent les murs de Jéricho. Rarement on sous-estima à ce point l'État de l'actuelle société de classe.»

Cette faiblesse augurait d'un affrontement disproportionné : d'un côté l'État avançait sans la moindre intention de discuter - «J'ai ordre de protéger le site à n'importe quel prix (...). Le service d'ordre ne reculera pas d'un millimètre, s'il le faut je ferai ouvrir le feu sur les contestataires» (Janin, préfet de l'Isère) -, de l'autre, une partie de la mouvance issue de Mai-68 voulait dénoncer les résultats, devenus visiblement mortifères, des politiques les plus modernes de la production technomarchande. Paralysés par la peur, les opposants étaient incapables de clarifier leur position à l'égard de la violence, si bien qu'ils s'arrêtaient au seuil de la critique des rapports sociaux existants, de la violence institutionnelle qu'ils impliquent et n'avaient donc pas conscience qu'une confrontation était né-



cessaire pour les dépasser. Bien évidemment, il ne s'agit pas ici de prôner une violence abstraite mais d'insister sur les effets négatifs de l'évacuation de cette question à l'époque. Loin d'être la bataille décisive d'un mouvement antinucléaire conscient de ses buts, la manifestation de Malville fut l'occasion où une représentation autoproclamée de la lutte antinucléaire et écologique (ceux qui avait su si bien répandre l'illusion qu'il était possible de pénétrer pacifiquement sur le site en construction) a réussi à s'affirmer et à faire progresser l'écologisme d'État. Entre autres nuisances, l'écologisme d'État donnera naissance quelques années plus tard à l'infâme parti des Verts qui, dans la bonne tradition illusionniste et cogestionnaire, tiendra le rôle d'une pseudo-opposition et canaliserà la partie la plus naïve de l'opposition au nucléaire pour apporter son soutien à des gouvernements nucléaristes. Ainsi, ayant pourtant contribué à faire émerger une critique du progressisme, les luttes antinucléaires - et plus généralement les luttes écologiques - ont renoncé à critiquer les médiations à employer dans la lutte politique.

FORCE ET FAIBLESSE DE LA LUTTE ANTINUCLÉAIRE

Après l'échec du rassemblement de Malville et le brusque arrêt de la dynamique antinucléaire nationale qui s'était jouée là, les luttes se durcirent. À Plogoff (1980) et à Chooz (1980-1984), la violence fut assumée collectivement, tandis qu'autour de Golfech, elle fut beaucoup plus le fait de petits groupes de saboteurs. Là où les communautés ont encore une réalité, là où les individus peuvent encore dialoguer entre eux de leurs intérêts, la détermination des opposants est forte et leur méfiance viscérale de la représentation politicienne séparée permet d'éloigner les récupérateurs à l'affût. Arrivés au pouvoir en 1981, les socialistes ont habilement su tirer profit des faiblesses de l'opposition antinucléaire. Après avoir annulé le projet de centrale de Plogoff qui devenait un nouveau point de fixation ils ont suspendu les travaux sur les sites de Chooz, de Golfech, Cattenom, Civaux et Le Pellerin, laissant aux militants socialistes le temps de recouvrer la raison pronucléaire et aux Verts de prendre toute la mesure nucléaire de la raison d'État. Par la suite, la vague d'attentats qui accueillit la reprise du chantier à Golfech laissa les autorités imperturbables.

À Chooz, la jonction inaboutie entre la lutte des antinucléaires locaux et les ouvriers sidérurgistes en lutte contre la fermeture de leurs usines témoigna de la convergence d'un moment entre les critiques en actes des politiques économiques et étatiques. Cependant, la détermination pratique des opposants n'avait toujours pas trouvé son expression politique. Même si quelques-uns ont ensuite cherché à propager leur refus du nucléaire par des actions de solidarité avec d'autres sites, on assista petit à petit à la disparition de l'opposition aux centrales. Les réacteurs une fois construits, la routine de leur fonctionnement (et de leurs «incidents») finit par endormir les populations et les résidus des comités locaux antinucléaires se transformèrent alors pour la plupart en comité de surveillance du fonctionnement des centrales.

LES ANTINUCLÉAIRES APRÈS TCHERNOBYL

Puis il y eut, le 26 avril 1986, l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Catastrophe impossible à dissimuler et, de fait, démenti brutal infligé aux nucléaristes dont la propagande scientiste avait toujours affirmé qu'un tel accident était impossible. On aurait pu en attendre de grands effets. Mais les défaites accumulées du mouvement antinucléaire et la désagrégation des formes d'opposition au monde comme il ne va pas amenèrent ses diverses composantes à prendre progressivement des formes lobbyistes et cogestionnaires. Elles se contentèrent de jouer le rôle de «poil à gratter» de l'industrie nucléaire et de contre-expertise, comme cela a été le cas avec la CRII-RAD. Au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl, alors que la France était déjà couverte de réacteurs, la question de la gestion de leurs encombrants déchets devint primordiale pour les nucléaristes, provoquant en retour des luttes défensives très dures contre l'enfouissement des déchets, qui aboutirent en février 1990 à un moratoire décidé par Rocard, premier ministre de l'époque. Malheureusement ceux qui se disaient «antidéchets» se sont bien gardés de remettre explicitement en question les centrales nucléaires dont ces déchets sont issus. Cette inconséquence contribuera à mener ces luttes à leur étiolement fatal : vingt ans plus tard, la lutte contre le site d'enfouissement en construction à Bure sera menée par une poignée d'écologistes, sans mobilisation locale ni perspective politique. Créé en 1987, à la veille du démarrage de la centrale de Nogent-sur-Seine située à 90 kilomètres de Paris, le comité «Irradiés de tous les pays, unissons-nous» fit le pari que le désastre de Tchernobyl allait ébranler la résignation au fait accompli. Pour amplifier la remise en question de cette forme d'énergie occasionnée par la catastrophe, il fallait montrer à quel point les intérêts de l'État et de l'économie étaient liés, et de quelle manière l'industrie nucléaire militaire et civile révélait et résumait la servitude moderne des individus atomisés et enchâssés dans la machinerie techno-marchande.

On se reportera sur ce point à la plate-forme du comité Irradiés de tous les pays, unissons-nous, qui exprime cette conviction. Deux ans plus tard, ce comité n'avait toujours pas réussi à briser son isolement politique et se scinda en deux : les uns considéraient que la catastrophe n'avait finalement pas donné lieu à une remise en cause d'un monde capable d'engendrer le nucléaire, les autres pensaient qu'il fallait persister et ont poursuivi leur activité dans le cadre de l'Association contre le nucléaire et son monde (ACNM). Comme on peut le constater tous les jours, l'occupation des têtes par la propagande nucléariste est un véritable travail de Sisyphe qui occupe à plein temps les multiples officines de la désinformation nucléariste. Au même moment, les ébauches de «résistance» en Ukraine et en Biélorussie furent immédiatement jugulées, laissant le champ libre aux «organismes de charité» comme Les Enfants de Tchernobyl tandis que, sur place, quelques scientifiques comme Bandajevski, Nesterenko et d'autres osèrent dans l'isolement et sans moyens chercher à affronter les conséquences sanitaires de la catastrophe.

C'est dans un contexte de pacification active de la société, où l'apparence même de contre-pouvoirs s'est dissoute, que le lobby nucléariste a fourbi ses armes et occupé le terrain. Trois pro-

jets successifs ont ainsi été menés à l'initiative de la mafia nucléariste française, réunie pour l'occasion sous le nom de CEPN : Ethos et CORE menés en Biélorussie puis Sage pour les leçons que les experts nucléaires ont tiré de la gestion des populations après le désastre de Tchernobyl. En organisant l'invisibilité de la catastrophe, les nucléaristes inventent une nouvelle forme de négationnisme qui n'hésite pas à simuler des catastrophes pour occuper le terrain médiatique et ancrer dans les esprits l'idée de la nécessité que l'ultime recours face à un tel danger ne peut être que l'État. Ils nous expliquent tranquillement qu'un accident comparable à celui de Tchernobyl est possible en Europe et qu'il n'est pas si dramatique de vivre sur un territoire durablement contaminé. Des scientifiques biélorusses à la recherche de moyens furent, comme Nesterenko (II), facilement enrégimentée dans cette entreprise révisionniste tandis que le chercheur Youri Bandajevski croupissait en prison. Parallèlement à cette offensive nucléariste, les débris de l'opposition antinucléaire se sont abîmés dans l'esbroufe médiatique et le symbolisme creux. La majeure partie d'entre eux se retrouve aujourd'hui absorbée par le lobby Réseau pour sortir du nucléaire, qui renvoie l'arrêt du nucléaire à un futur indéterminé (10, 20, 30 ans au choix selon les différentes marques).

La constitution d'un état-major salarié calque sur l'entreprise Greenpeace, à quoi se résume ce réseau, ne laisse de place qu'aux médias et aux expertes. D'autres, souvent plus conséquents dans la critique du nucléaire, ont tenté de nous convaincre que la solution technique au problème de l'énergie pouvait être trouvée en imposant son remplacement par le charbon hier par les éoliennes aujourd'hui. Mais comment imposer une telle décision et avec quelles forces? Faut-il, au nom de l'urgence, au nom de la menace de nouvelles catastrophes nucléaires, contribuer à s'en remettre aux mêmes bureaucraties pourtant responsables de la marche catastrophique du monde? Tout au long de ces luttes, la forme d'association et le rapport à la fonction régulatrice de l'État sont restés généralement impensés.

Les compromissions qui en ont résulté ont transformé le but poursuivi - l'arrêt du nucléaire et la remise en cause de l'organisation sociale qui l'a produit - en son contraire. Avec le recul, les conséquences de cet impensé apparaissent clairement l'État ne sera jamais cet outil que les honnêtes citoyens rêvent de conquérir pour le mettre au service de la société.



A l'heure d'une nouvelle catastrophe qui laisse entrevoir la nécessité plus qu'urgente de cesser la folie nucléariste, l'histoire des luttes antinucléaires menées à partir des années 1970 obligent à dresser un constat d'échec. Il faut reconnaître que l'État et le lobby nucléaristes ont réussi à nucléariser le territoire. Mais si il n'y a qu'une leçon à retenir c'est que l'image les nombreuses organisations et individus qui prétendait s'opposer à l'édification du nucléaire ont fini par contribuer à la cogestion du désastre par le refus d'analyser le lien consubstantiel entre État, Capital, Totalitarisme Scientifique et Nucléaire. Ceux qui s'obstinent à vouloir ébranler la passivité des populations toujours plus aphasiques perpétuellement sondées et manipulées par des oligarchies meurtrières, doivent savoir sur quelles pierres d'autres ont achoppé, connaître pour comprendre mais surtout comprendre pour combattre.

ENVIRONNEMENT EN BREF

Coup d'envoi des travaux de la centrale solaire de l'Aube

Les premiers engins de chantier de construction de la centrale solaire de 22 hectares sont entrés en action près du Petit-Bois à Romilly. Pendant un peu moins de trois mois, une cinquantaine d'ouvriers seront à pied d'œuvre. Ils seront également chargés d'installer le câble qui reliera la centrale solaire au réseau électrique. En juin, la centrale solaire d'une puissance de 7,5 MW, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 3 500 habitants environ devrait entrer en activité. EDF Énergies nouvelles qui a investi 25 millions d'euros dans ce projet disposera d'un bail de 22 ans, ce qui est également la durée de vie d'un panneau solaire. Chaque année, EDF paiera 150 000 € de taxes et de loyers à la communauté de communes. Et dans 22 ans ? Le projet pourra être renouvelé ou le site rendu à la communauté de communes.

Par ailleurs, un permis de construire pour une ferme solaire a été déposé par le porteur du projet, la société Belge Infinity, début février dans les communes de Marigny et Gaye dans la Marne. Ces deux communes sont concernées par ce projet d'une puissance totale de 17 MW. Le tarif de rachat de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque de Marigny devra donc être fixé par appel d'offres. Cet appel d'offres aura lieu dans les semaines à venir.

L'éolien en région

Il y a quinze ans, à La Chaussée-sur-Marne, entre Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François, un agriculteur du coin, montait la première éolienne de la Marne, qui culmine à 125 mètres de haut sur la côte de l'Épinette. Aujourd'hui, le département en compte 93, et 112 autres ont été autorisées mais ne sont pas encore construites. Au niveau régional, 309 machines produisent environ 620 MW. La Champagne-Ardenne est la deuxième région de France productrice d'électricité d'origine éolienne, derrière le Centre. Compte tenu du nombre de



permis accordés, on considère que le nombre d'éoliennes aura doublé d'ici deux à trois ans. La région Champagne-Ardenne aurait le potentiel d'accueillir une puissance éolienne de 2 500 MW, soit entre 800 et 1 250 machines d'ici 2020. Un nombre équivalent à l'objectif fixé par la loi Grenelle 2 pour augmenter la part des énergies renouvelables.

L'affaire «Metal Blanc» devant la cour européenne des droits de l'homme.

Le combat n'est pas terminé. L'association de protection et de défense de l'environnement de Bourg-Fidèle s'appête à porter l'affaire «Metal Blanc» devant la cour européenne des droits de l'homme. Pour l'association, il y a en effet, bel et bien déni de justice envers les victimes non prises en compte par l'arrêt de cassation. *«La justice ignore définitivement les taux de cadmium évacués par l'organisme de plusieurs parties civiles dont un enfant. La mise en danger pour toutes les parties civiles avait été pourtant reconnue selon un arrêt antérieur. Les autres métaux comme le nickel, l'arsenic, le zinc, le mercure... rejetés par Metal Blanc sont oubliés par la justice»*. Un déni également, d'après l'association, envers le fonctionnement en «vase clos» de l'usine qui *«d'après une étude du cabinet d'expertises Antea employé par Metal Blanc, les particules fines les plus dangereuses ne sont pas filtrées»*. L'association évoque évidemment le déni face à l'impact des pollutions sur l'environnement. L'accès à la Murée est interdit aux bovins comme aux humains.

Et depuis 1999, la pêche l'est également. La Murée ne peut être curée selon plusieurs rapports officiels car la mobilisation des métaux toxiques dans l'eau serait dangereuse.

Avenir du site de la BA 112

Plusieurs projets sont à l'étude :

- La CCI de Reims et d'Épernay propose la création d'un parc à thème sur les grandes épopées européennes, Euro-tories.

- Le syndicat d'aménagement mixte du Nord rémois a pour volonté de créer une cité du patrimoine. En parallèle, de ce projet d'aménagement, est prévu un parc de loisirs et surtout l'arrivée d'une aviation d'affaires.

- Association Closterman. Ce collectif souhaite la venue d'une aviation d'affaires et l'implantation d'industries en profitant des sites déjà existants. L'association tient aussi à conserver la mémoire de la base

- FDSEA et JA. Ces deux syndicats agricoles se sont associés au projet de reconversion de la base. Ils militent pour le maintien de l'exploitation de 200 hectares de terres arables sur les 540 que comptent les terrains de la BA 112, commandant Marin-La-Meslée.

- Courcy et Brimont. Les maires, résistent. Membres du comité de site, ils refusent de faire partie du syndicat d'aménagement mixte du Nord rémois. Courcy a rencontré des cabinets d'experts privés afin d'avancer une autre idée, qui pourrait générer des centaines d'emplois pour 100 millions d'investissements privés.

- Hippodrome et centre de formation du stade de Reims. Ce dossier a été évoqué lors du comité de site. Il s'agirait de transférer l'hippodrome de Reims ainsi que de construire des écuries modernes sur le site. Par ailleurs, les responsables du stade de Reims songeraient également à implanter leur centre de formation sur une partie de la base. Ce projet sur 140 ha laisse toute leur place aux autres projets, comme la cité du patrimoine, l'agriculture (avec un partenariat pour la paille, le foin et le fumier) ou encore l'aviation d'affaires.

Qui va décider ? Un groupe de travail de 15 personnes se réunit régulièrement. La prochaine réunion est prévue le 20 juin 2011. Et le 27 juin, le «comité de site» plénier, un G15 élargi comptant une soixantaine de membres, aura à trancher. Selon la maire de Courcy, il y a un gros déséquilibre dans le temps de parole au bénéfice des projets aéroportuaires, sur lesquels on s'est longuement étendu, par rapport aux projets sans avions, évoqués bien plus succinctement.

Social

Le département de l'Aisne compte environ 30 000 demandeurs d'emploi de catégorie A, soit un taux de chômage de 14,3%, ce qui en ferait le deuxième plus mauvais département sur le plan national. Le taux de chômage y est quatre points plus élevés que la moyenne française. Le bassin de Saint-Quentin connaît un taux de chômage record de 15 %, celui de Chauny un taux de 14,3 %, une hausse principalement due aux fermetures d'usines comme Nexans ou Essex, lors des deux dernières années. Selon un rapport publié récemment par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), la Picardie a perdu 14 points de croissance sur la France, entre 1999 et 2009.

Avec 35 698 personnes inscrites à Pôle emploi dans la Marne au 31 janvier, les données du chômage restent stables dans le département. Le nombre de chômeurs (catégories A, B et C), soit les personnes «sans emploi ou exerçant une activité réduite mais en recherche d'emploi», augmente de 0,4% par rapport à décembre (146 personnes supplémentaires), soit + 5,3% sur un an. Mais le nombre de personnes de catégorie A (demandeurs sans emploi) recule, lui, de 1,4%, à 22 454 inscrits (baisse de 330 personnes), ce qui ne donne plus qu'une hausse de 1,5% sur les douze derniers mois pour la Marne. À l'échelle de la région, pour les personnes inscrites en catégories A, B et C, tous les départements voient les chiffres légèrement augmenter, sauf la Haute-Marne, en petite baisse, ce qui donne un +0,3% sur un mois et +5,2% depuis un an à 86 568 personnes (266 personnes supplémentaires par rapport à décembre dernier). Pour les personnes inscrites en catégorie A (sans aucune activité), seul le département de l'Aube augmente, ce qui donne au niveau régional une baisse de 0,5% à 55 982 personnes (306 personnes en moins) par rapport à décembre, et une augmentation de 0,8% sur un an.

Le tribunal de grande instance de Reims a statué sur un recours déposé par la direction de Transdev contre un tract de la CGT du 12 novembre dernier intitulé «calendrier grèves». Cette saisine avait un autre objectif : savoir si le mouvement de grève (un arrêt de travail de 55 minutes par jour) annoncé entre le 22 novembre et valable jusqu'au 27 novembre était ou non effectué dans la légalité. La décision du tribunal est tombée. Elle conclut au fait que «le tract du syndicat tend à mettre en place des modalités de grève manifestement illicites au regard de la loi, et décide la suspension des effets du tract [...] en ce sens qu'il organise une

grève tournante». La réponse de la CGT de Transdev ne s'est pas fait attendre. «Il y a un amalgame à ne surtout pas faire. C'est bel et bien le tract et seul le tract que la justice a jugé illégal. Les salariés ont le droit de se mettre en grève et ce n'est pas à la direction de décider. Ce matin, la direction a fait diffuser une note d'information pour les chauffeurs les informant de l'illégalité de la grève. C'est scandaleux. Et nous comptons bien nous aussi saisir le juge des référés afin que toute la lumière soit faite sur cette affaire. C'est à croire qu'ils préfèrent des grèves de 24 heures qui pénalisent davantage les usagers».

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- Le plan social annoncé par la direction du groupe **Saint-Gobain Verallia** prévoit 93 suppressions de poste à **Vauxrot**. La négociation porte sur une prime de 100 000 euros pour ceux qui accepteraient d'être mutés et les candidats au départ volontaire, en particulier ceux qui ont un projet personnel, une création d'entreprise par exemple et sur le principe que le groupe Saint-Gobain, pour les sous-traitants, aide à la création d'emplois dans le bassin soissonnais à hauteur de deux emplois créés pour un emploi perdu. La mutation adjudgée à 50.000 euros. Ce sera sûrement le dernier mot de la direction de la Verrerie de Vauxrot près de Soissons (Aisne). C'est 10.000 euros de mieux que lors des dernières négociations fin novembre.

- L'entreprise **Sandvik de Chauny**, fabricant de machines pour les mines et les carrières, qui compte 63 salariés, va-t-elle licencier ? Depuis un an environ, des travaux de sous-traitance sont menés par des usines situées en Tchéquie et au Portugal. A Chauny, il n'y a plus

que du montage. Depuis début novembre, les salariés sont en chômage partiel et une nouvelle usine, fabriquant la même chose qu'à Chauny va être construite. Comme chacun le sait, des entreprises qui fonctionnent ainsi n'ont pas forcément une grande espérance de vie.

- En juillet 2009, l'entreprise **Cuir Auto Shop à Villers-Cotterêts** était placée en redressement judiciaire, une mise sous surveillance évidemment pas de nature à rassurer les trente-sept salariés restants. Fin novembre, quatorze salariés apprenaient de fait leur licenciement, un départ de la société effectif dès le 13 décembre. Ils ne sont plus payés depuis le 14 décembre. Ces paies doivent être prises en charge par l'association de garantie des salaires (AGS) mais les anciens salariés n'ont aucune information. Ils ne peuvent pour l'instant s'inscrire à Pôle emploi.

- La SARL Papin à Montcornet n'aime pas la CGT. Celle-ci crée en avril une section syndicale. Le représentant syndical veut organiser des élections pro-

fessionnelles. L'effectif de la SARL à laquelle il appartient est redéployé pour donner naissance à la **société de Découpe montcornétoise**, une SARL dédiée au stockage de matières premières pour l'entreprise Matt, un sous-traitant de l'industrie automobile, également implanté à Montcornet. La nouvelle entité emploie 11 salariés. Onze salariés, c'est à une unité près, l'effectif en deçà duquel toute organisation d'élection dans une entreprise, par exemple de délégué du personnel, est légalement impossible. Le délégué syndical fait l'objet d'une procédure de licenciement pour motif... économique. Mais le jour de l'entretien, il s'est vu signifier une mise à pied conservatoire avec un nouveau rendez-vous pour entretien le 3 décembre. Entretien pour faute cette fois, faute grave ou lourde, c'est au choix.

- Le plan de reprise d'Arden Vérins n'ayant pas été validé, la **Seroma à Bogny-sur-Meuse** est définitivement liquidée. Avec 19 suppressions d'emploi à la clé.

- **SN Oxame de Revin**, fabricant de baignoires émaillées haut de gamme, a été repris par la société luxembourgeoise «Malo Investissement». Sur les 45 emplois, seuls 30 sont conservés, dont 22 opérateurs, trois cadres et trois agents de maîtrise. Totalement arrêtée depuis juillet, la production devrait tout doucement se remettre en route. La première fusion est programmée le 18 novembre. Quinze personnes auront encore été laissées au bord de la route... Les 30 salariés conservés devaient reprendre le travail le 2 novembre pour leur nouvel employeur. Comme personne ne sait qui est licencié (le liquidateur n'ayant pas fait son travail), la reprise du travail est repoussée... Ce n'est que mi-novembre que la liste des licenciés a été communiquée au tribunal de commerce... L'administrateur judiciaire avait demandé à ce que le tribunal autorise les licenciements des salariés non-repris. Le tribunal a considéré qu'il n'avait pas à le faire. La question reste posée : que vont devenir ces quinze-là, rémunérés jusqu'au 28 novembre par l'AGS, le régime de garantie des salaires ? Trois mois qu'ils attendent leur dû. Sur les 15 licenciés d'Oxame, seulement trois ont reçu leur solde. Les autres commencent à perdre patience. Le 20 avril, les salariés sont allés exprimer leur mécontentement quant au non-versement d'une partie de leur treizième mois, de leur prime de vacances, de la journée du 1er novembre 2010, de RTT, de congés payés et aussi de congés d'ancienneté. Le mandataire-liquidateur les a avisé qu'il avait reçu le 14 avril de la CGEA une lettre lui faisant savoir que ce fonds de garantie des salaires refusait la prise en charge des indemnités pour solde de tout compte de vingt-sept personnes. Soit un montant net de 17 500 euros. Seuls trois cadres ont vu leurs vœux exaucés. A suivre.

- **Guerletub**, entreprise implantée à **Attigny** et qui fête, cette année, ses 60 ans d'existence, vient d'annoncer au personnel (30 salariés) qu'une procédure de licenciements était ouverte envers cinq employés. Cette mesure concernera trois soudeurs, un responsable de chargement et un cintreur. En l'espace de

sept mois, c'est la deuxième vague de suppression d'emplois (sept en avril dernier) à toucher une entreprise qui est, pourtant, le leader français de tubulaires et de contention.

- **Delphi à Donchery** va être rayé de la carte durant l'été 2012. Avec 290 futurs licenciés. Equipementier (fabrication et de assemblage de modules de climatisation pour l'automobile) à l'origine de General Motors, Delphi était devenu indépendant en 1999. L'épée de Damoclès suspendue sur l'usine de la périphérie sedanaise depuis déjà quelques années s'est donc transformée en brutal coutelet. Selon les estimations de l'activité courant 2011, 230 salariés seraient suffisants, ce qui implique qu'une soixantaine pourrait déjà quitter l'entreprise à ce moment-là. Une cellule de reclassement sera d'ailleurs mise en place dès le début de l'année prochaine. Le montant des primes supra-légales a été arrêté, mais est gardé secret. Des moyens importants sont mis en œuvre pour la revitalisation du site.

- Alors que des doutes planent sur l'avenir du site de production **Electrolux de Revin**, les salariés se trouvent en chômage technique. La cause : un de ses fournisseurs, MGM France (Villers-la-Montagne en Meurthe et Moselle), fabricant de pièces en plastiques pour l'automobile et l'électroménager est en redressement judiciaire. Pour protester contre le plan social qui pourrait aboutir à 90 licenciements, les salariés se sont mis en grève. Du coup, le site revinois Electrolux n'est plus approvisionné en table de montage.

- Filiale de Master Group, **la Société Nouvelle Nicole** a été récemment mise en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Sedan. L'entreprise implantée à **Nouzonville**, spécialisée dans l'usinage, le fraisage et la petite chaudronnerie sur grosses pièces a connu une baisse d'activités sensible depuis 2008. En raison de cette réduction de volumes, l'unité nouzonnaise a réduit une partie de son personnel en passant de vingt-trois à seize salariés.

- La société **Euro Structure**, basée sur la zone industrielle de **Glaire**, a été placée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Sedan. Elle emploie quelque 70 salariés en CDI. Les contrats intérimaires et CDD ont été les premiers à faire les frais du retournement de conjoncture.

- L'entreprise **Ardenity à Givet**, fabricant d'acide sulfanilique, mise en liquidation judiciaire fermera définitivement ses portes lundi le 10 janvier. 16 salariés se retrouvent sur le carreau.

- Lors d'un comité central d'entreprise du groupe **Idéal Standard**, la direction annonce la fermeture du site de **Revin**, plus connu sous le nom de Porcher (systèmes de douche, baignoires et autres lavabos), laissant 146 salariés sur le carreau. L'usine de Dôle dans le Jura et une en Angleterre devraient aussi être fermées. Le tout avant fin juin. Un comité d'entreprise est programmé à Revin pour décliner localement le plan de travail décliné au niveau du groupe. Une manifestation regroupant 2 000 personnes a eu lieu fin janvier. Les représentants du personnel ont décidé de refuser l'accord de méthode proposé par la direction. Ce qui laisse à penser que la procédure va traîner en longueur et que le délai de trois mois annoncé pour la fermeture de l'usine pourrait donc être prorogé. De 32 000 euros pour un nouveau salarié à 91 000 euros pour un employé avec 25 ans d'ancienneté s'il trouve du travail tout de suite (avec son congé de reclassement). Les futurs licenciés de Porcher ont décroché le jackpot. Un employé ayant 25 ans de service mais ne trouvant pas du travail immédiatement touchera pour sa part 77 000 euros. Trente-cinq millions d'euros. C'est le pactole qu'ont obtenu les salariés des deux sites d'Idéal Standard International (Porcher) au titre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Il appartiendra maintenant à la direction de l'usine de dépolluer le site. Le groupe aurait prévu un million d'euros dans le PSE pour la remise en état des lieux. Une somme jugée largement insuffisante. Une dépollution qui risque de prendre du temps : la direction de Porcher a prévu un service de gardiennage constitué de cinq employés durant trois ans.



- Une restructuration est en cours chez **KME (ex-Tréfinmétaux) à Flohimont** qui emploie 370 salariés. Les tubes en cuivre conçus pour l'industrie et le bâtiment étaient produits dans deux ateliers bien distincts, distants d'environ un kilomètre. Mais dès l'été prochain, ils ne devraient plus l'être que dans un seul : celui de Flohimont ACR. La profonde mutation de KME ne s'accompagnerait que de départs volontaires. Une soixantaine d'employés en fin de carrière pourraient ainsi «bénéficier» de mesures d'âge. Il faut dire qu'à l'intérieur de l'usine, 50 % des salariés ont plus de 50 ans, et 20 % plus de 55 ans.

- Les **Ets Kesslick de Chalette-sur-Voire** (35 salariés) ont échappé à la fermeture pure et simple. Le tribunal de commerce a accepté de céder l'entreprise spécialisée dans la découpe de viandes à un repreneur. Sur les 35 salariés, ne sont repris que 6 personnes, dont trois cadres qui ont accepté de mettre de l'argent dans cette reprise en s'associant avec le repreneur. De ce fait, il va y avoir 28 licenciements

- L'accalmie aura été de courte durée pour les salariés de l'entreprise **Petitjean à Saint-André-les-Vergers**, spécialisée dans la fabrication de candélabres. En 2008 et en 2009, la direction avait déjà tenté de supprimer 82 emplois. Cette fois, la direction de l'usine revient à la charge avec le projet d'externalisation d'un service logistique qui n'existe pas. Un projet qui aura un impact sur 52 salariés que la direction ira chercher dans huit services différents, dont certains en production. Le comité d'entreprise a saisi le juge des référés de Troyes afin d'obtenir la suspension du transfert de la logistique vers un sous-traitant (BMR Géodis), prévu initialement le 2 novembre 2010. Le tribunal de grande instance a ordonné la suspension de cette externalisation sous astreinte de 10 000 euros par jour. Un référendum a eu lieu pour savoir si les 49 salariés concernés (2 pour partis à la retraite et un a été licencié) souhaitaient ou non être délocalisés. Sur 38 votants, 32 se sont prononcés contre. Le tribunal de grande instance de Troyes a enfin tranché en faveur des salariés : il a considéré que la logistique ne doit pas être transférée, n'étant pas une entité économique autonome.

- Le tribunal de commerce a mis hier en liquidation **la Grande Imprimerie de Troyes**. Et il ne reste plus d'espoir que cette entreprise s'en sorte car elle a fermé

ses portes le soir même, plongeant ses 16 salariés dans le désarroi. Ils se retrouvent tous licenciés.

- Le tribunal de commerce de Troyes a accordé un délai supplémentaire pour trouver un repreneur à la **Société industrielle de reliure et de cartonnage de Marigny-le-Châtel**. Ce sont plus de 200 emplois qui sont menacés. Fin décembre, l'Urssaf, qui n'était plus totalement payée depuis l'été, a procédé à une saisie sur les comptes de la société. L'entreprise, ne bénéficiant plus des fonds pour payer les salaires de décembre, n'en a versé que la moitié à période des fêtes. La seule offre de reprise permettait le sauvetage de 109 emplois et le maintien d'une activité industrielle importante. Mais à l'audience, le repreneur a jeté l'éponge. La liquidation judiciaire devrait donc être prononcée.

- L'une des principales entreprises de **Bréviandes** va fermer ses portes. Le tribunal de commerce avait déjà mis en octobre en liquidation **l'Atelier construction modulaire**. Aucun repreneur n'a déposé d'offre concrète. Le constatant, le tribunal de commerce a prononcé la fermeture de l'entreprise au 9 décembre, le temps qu'elle achève ses commandes en cours. Ce qui va entraîner le licenciement de ses neuf derniers salariés. Déjà neuf autres avaient été licenciés depuis le dépôt de bilan.

- 2 éducateurs de **l'Apaji** - établissement d'accueil pour des enfants en grande difficulté -, à **Evry-le-Châtel**, qui compte 21 salariés, font l'objet d'une procédure de licenciement. L'un à cause d'un arrêt maladie supérieur à six mois, l'autre parce qu'il n'est pas vacciné contre l'hépatite B. Ils font partie des cinq éducateurs qui, en novembre 2009, ont déposé plainte pour harcèlement moral contre leur directrice (deux ont démissionné depuis tant ça devenait invivable). De plus, tous deux ex-candidats de la CGT à l'élection des délégués du personnel.

- De nouveau, **Sodimédical** essaie d'obtenir la fermeture de son usine de **Plancy-l'Abbaye**. Cette filiale du groupe Lohmann & Rauscher (3 300 salariés dans le monde) s'est déclarée en cessation de paiements. Et, dans la foulée, elle a demandé au tribunal de commerce de Troyes sa mise en liquidation. Celui-ci n'a accepté ni la cessation de paiements, ni la mise en liquidation. Début janvier 2011, la direction demande à nouveau sa mise en liquidation. Le procureur a demandé au tribunal de commerce de ne pas accepter la ces-

sation de paiements, ni d'ouvrir une procédure de liquidation. Le tribunal de commerce de Troyes, a prononcé, le 1^{er} février, un jugement quasiment historique. Il a rejeté la demande de liquidation judiciaire déposée par la direction de l'usine de Plancy-l'Abbaye, spécialisée dans le textile médical. Dans ses attendus, il relève l'absence d'autonomie de l'entreprise de Plancy. «*L'activité commerciale est assurée par Lohmann & Rauscher France qui fixe les prix. Sodimédical est son client quasi exclusif*». L'entreprise n'est en fait «*qu'une unité de production intégrée à un groupe*», constate-t-il, notant que le passif est constitué à 87 % de dettes à la maison mère. Il «*considère que la demande de liquidation judiciaire n'est qu'une mesure destinée à échapper aux conséquences d'un plan social sérieux*». Il estime que la liquidation «*aurait pour conséquence de priver les salariés des dispositions de ce plan social*». Enfin, il juge qu'il ne peut pas mettre en liquidation seulement Sodimédical mais «*qu'il faudrait alors envisager d'étendre la procédure de liquidation judiciaire à la maison mère*». C'est-à-dire à Lohmann & Rauscher France. Il invite dans sa conclusion «*la société Sodimédical à élaborer un plan social conforme aux demandes du tribunal de grande instance*». Suite à cette décision, la direction annonce qu'elle n'était pas en mesure de verser les salaires du mois de janvier 2011, puis à ceux de février, après avoir finalement payé ceux de janvier et qu'elle faisait appel de la décision du tribunal de commerce. La décision est confirmée en appel. Dans ses attendus, la cour d'appel considère, elle aussi, que cette demande de liquidation était un moyen pour le groupe Lohmann & Rauscher, propriétaire de Sodimédical, de contourner les différentes décisions de justice. «*Confrontée à l'impossibilité de justifier d'une cause économique au soutien d'un plan de sauvegarde de l'emploi conforme aux exigences légales, le groupe Lohmann & Rauscher a pris la décision de faire prononcer la liquidation judiciaire de la SARL Sodimédical*», écrit le président dans son jugement. Il remarque que «*cette solution présentait pour le groupe le double avantage de s'exonérer de la plupart des contraintes imposées par le code du travail en la matière et de faire supporter par la collectivité le coût social de la mesure*». Le spectre de la fermeture immédiate de l'entreprise est désormais écarté.

- Pour surmonter ses difficultés, l'entreprise **Soltis de Saint-André-les-Vergers**, qui emploie 73 salariés, a demandé au tribunal de commerce de bénéficier de la procédure de sauvegarde. Ce qui lui a été accordé. L'entreprise dryate a compté jusqu'à 120 salariés il y a deux ans. Ce plan de sauvegarde va passer par une nouvelle diminution des effectifs. Il prévoit de les ramener à une cinquantaine de personnes. Mais les licenciements se feront principalement hors de l'Aube. Solstis compte deux sites secondaires : l'un près de Châteauroux, l'autre à Nevers. Ces 2 sites devraient disparaître.

- Spécialisée dans la cartographie, **Cerene Services** appartient aujourd'hui au groupe Geomatix. L'entreprise de **La Chapelle-Saint-Luc** pourrait perdre près de la moitié de ses effectifs. Un plan de sauvegarde de l'emploi est en cours d'élaboration avec, à la clé, la suppression de 24 emplois. Sur les 54 salariés que compte l'entreprise. Finalement, il n'y aura que 18 licenciements.

- Plusieurs centaines d'emplois pourraient être menacées à l'entreprise **Cauval Industries de Bar-sur-Aube**. À la **SCIAE de Dienville**, 265 salariés, les inquiétudes sont grandes également. Conforama, deuxième distributeur de meubles en France, pourrait être par le groupe sud-africain Steinhoff. Pour Cauval Industries, Conforama représente 70 % du chiffre d'affaires. Steinhoff fabrique les mêmes produits dans les pays de l'Est, alors... 10 % de chiffre d'affaires c'est environ 55 emplois... La fédération nationale des salariés de la construction, bois et ameublement demande que *«toutes les dispositions soient prises pour garantir le maintien de l'emploi et les approvisionnements de Conforama auprès des producteurs traditionnels français dans le cadre d'une politique de relance industrielle et de l'emploi en France.»* La société commerciale et industrielle d'ameublement européen (SCIAE) de Dienville vient de céder son capital à la société Scipio Holding SAS conseillée par la société Orlando Management AG située à Munich.

- Le tribunal de commerce de Troyes a mis en liquidation les cheminées **Clément-Monnier de Troyes** (3 salariés), la société **Pull Over**, une entreprise de textile de **Bréviandes** (5 salariés). Il mis en redressement la société **Gust 10 de Troyes**, suite à une assignation de l'Ursaf. Il a obligé le dirigeant de l'entreprise **SPT de Pont-Sainte** (plus connue sous le

nom de ses enseignes : Therm'équip et Samub 10) à combler, sur ses biens personnels, le trou qu'il a laissé après un dépôt de bilan, soit 972 000 euros.

- C'est fini pour la **société Jean-Pierre Grigis à Auxon**. Cette entreprise du bâtiment a été mise en liquidation par le tribunal de commerce, à la demande de son propriétaire le groupe Le Pera. Ses quinze salariés vont se retrouver licenciés et perdre leur emploi.

- Au terme d'une procédure tortueuse, les neuf anciens membres du comité d'entreprise d'**Olympia** viennent d'être licenciés. Le ministre du Travail a finalement autorisé les neuf licenciements. Mais l'histoire ne va pas en rester là et se compliquer un peu plus. Entre-temps, les anciens élus sont devenus salariés de New Olympia et se sont tout naturellement représentés dans les institutions représentatives du personnel. Et quatre d'entre eux ont été élus fin janvier. Des actions en justice vont être menées.

- Le tribunal de commerce de Troyes a mis hier en redressement **Vendeuvre Sous Vêtements (VSV)**. Cette entreprise, installée à **Vendeuvre-sur-Barse**, emploie 57 salariés. Elle fabrique du sous-vêtement et est réputée pour son atelier de sérigraphie. Dans l'histoire du textile, VSV n'est pas un sous-traitant comme les autres. Dans le passé, c'était une des usines du groupe Poron, à Troyes. Il y a vingt ans, elle comptait 120 salariés. Mais lorsque le groupe Zannier a racheté Poron, qui était alors un des leaders européens du vêtement pour enfants, il n'a pas conservé ses différentes usines de confection. Il les a cédées à des cadres et à des repreneurs. De toutes les anciennes usines de Poron, il ne reste plus en activité que VSV et le siège de l'entreprise à Troyes.

- **Cristalline** a fermé fin 2010 son site de **Fismes**. 12 salariés sont concernés par cette fermeture.

- A la suite du désengagement à la fin de l'été de son principal actionnaire britannique, le fonds de pension Sisu Capital limited, ayant automatiquement entraîné l'arrêt du plan de continuation de l'entreprise **Gantois à Fismes**, le tribunal de commerce d'Épinal a placé mercredi dernier l'entreprise en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois. Elle est spécialisée notamment dans les clôtures rigides, les toiles de criblage pour les carrières et les tapis de transport en métal. Le groupe Gantois compte plus

de 500 salariés dont près de la moitié à Saint-Dié, 130 à Fismes, le reste se trouve dans d'autres filiales en France et en Belgique. Le tribunal d'Épinal a rendu début avril sa décision. Deux firmes ont finalement été retenues pour reprendre le site fismois. Il s'agit de la société MC & I qui sera chargée de la partie «convoyeurs métalliques». Cette reprise permet la conservation de 12 postes de salariés. Par ailleurs, la firme Experton-Revollier est la deuxième entreprise à avoir été retenue. Elle reprend la partie «clôtures, traitement des aciers, des travaux de galvanisation, de la maintenance ainsi que d'une partie ondulée criblage». Cette reprise permet de sauver un peu plus de 70 postes. 4 FNE devraient être acceptés et entre 25 et 30 salariés, qui ont atteint leur durée de cotisation, ont effectué une démarche de départ volontaire. Entre 10 et 15 salariés seront victimes de licenciements secs. Les syndicats ont obtenu 1,2 million d'euros en terme d'allocation spécifique de reclassement, ce qui permettra à chaque personnel licencié de recevoir 7 500 euros en supplément des indemnités classiques. La reprise officielle du site de Fismes devrait intervenir le 2 mai prochain.

- Coup de massue pour les 203 salariés de **Reims Aérospace**. Le tribunal de commerce a prononcé mi-décembre la mise en liquidation de la société, incapable d'honorer une échéance bancaire. Ce fleuron de l'industrie technologique rémoise a tout de même obtenu un «sursis de trois mois» pour trouver un repreneur. La date butoir est fixée au 16 mars prochain. 2 repreneurs se sont faits connaître : le premier ne reprendrait que 100 salariés et le second 50. En fait, il n'en resterait plus qu'un qui conserverait 84 emplois. Les salariés ont mis sous scellés les stocks de pièces permettant de construire des éléments pour les avions Airbus A320 et A 380 et Falcon. Un stock évalué à 1,7 millions d'euros. Ils ont occupé la gare de Reims, le péage de Taissy, manifesté en ville. A compter du 16 mars, Reims-Aérospace a été officiellement repris par Novaé Technology avec à la clé 116 licenciements secs. Les ateliers de chaudronnerie et de tôlerie sont les premiers concernés et doivent partir en Roumanie. Les stocks encore disponibles sur place ne sont «même pas repris au prix de la ferraille», puisque Novaé Technologie, seul en lice pour la reprise, a acquit l'entreprise pour 30 000 €.

- Un salarié de la maison de champagne **Deutz à Aÿ** aurait été licencié de manière abusive. Ce salarié paierait le fait d'avoir voulu monter une section CGT chez Deutz. «*Il y a déjà un problème avec un représentant du syndicat chez Roederer, la maison mère...*». Une cinquantaine d'élus syndicaux de diverses maisons de champagne (Möet & Chandon, Lanson, Vranken, Roederer...) s'étaient donné rendez-vous chez Deutz «*pour défendre tous nos camarades qui veulent se syndiquer à la CGT*» le jour de son licenciement effectif.

- Lors comité central d'entreprise d'Albéa qui se tenait à **Sainte-Ménehould**, le président **de Cebal SAS** a annoncé une étude qui envisage la création d'une usine regroupant toutes les activités actuelles des deux sites de l'Argonne sur Sainte-Ménehould qui s'accompagnerait de départs volontaires.

- Des salariés en colère ont accroché des banderoles devant **l'imprimerie Bourquin Communications à Reims**, spécialisée dans la fabrication de formulaires en continu (factures, chèques à usage administratif ou commercial, carnets de commande, bons de livraison etc.). En grève, debout devant des palettes en feu, bloquant l'accès à l'entreprise, ils ont tenu à protester contre l'annonce de 38 licenciements sur un effectif

de 93 faite récemment. «*Les salariés restent mobilisés et sont prêts à débrayer plus longtemps s'il le fallait. La prochaine rencontre aura lieu le 8 février pour rentrer dans le vif du sujet. Si la direction ne change pas son PSE, on ne l'acceptera pas*».

- La **SNCF** est devenue, au fil des années et de ses rachats d'entreprises successifs, comme Calberson, Walbaum, ou Geodis, le plus gros transporteur routier de France. Au risque d'oublier un peu son cœur de métier : le rail et sa filiale spécialisée dans le fret. C'est en tout cas l'opinion d'une bonne partie des cheminots de la gare de fret de **Bétheny**. Les effectifs locaux (Reims-Lumes) de la branche fret de la SNCF ont fondu comme neige au soleil : de 90 il y a deux ans, ils sont 20 aujourd'hui, une fois la réorganisation achevée. «*Ils détournent le trafic de Bétheny, nous disent qu'on est plus cher que nos concurrents à cause de notre statut de cheminot*». Des concurrents qui sont pourtant souvent les propres filiales de la SNCF. «*Ce sera bientôt le cas des trains qui partent de chez Arcelor-Mittal, l'un des principaux clients locaux. Ils iront directement de Saint-Brice à Revigny sans passer par Bétheny*». Une grève a eu lieu pour dénoncer ces pratiques et les 10 suppressions

d'emploi.

- Le groupe italien Argo, propriétaire de **McCormick**, qui fabrique des transmissions de tracteurs à **Saint-Dizier**, a annoncé au comité d'entreprise début novembre qu'il ne réglerait pas les dettes de son usine bragarde. La direction a confirmé son intention de se mettre en cessation de paiement et a annoncé qu'elle déposerait son dossier au tribunal de commerce de Chaumont. Cela devrait se traduire par une liquidation judiciaire. Les salariés en ont profité pour manifester car ils craignent de ne pas recevoir leur prochain salaire à temps car le régime de garantie de salaires ne pourra intervenir qu'après la décision du tribunal de commerce. 227 salariés sont sur la sellette (auxquels il faudra ajouter une trentaine de salariés dans des entreprises sous-traitantes locales). Pendant deux semaines, les salariés ne seront pas payés, car seule la décision du tribunal (qui aura lieu mi-décembre) peut déclencher le versement des salaires par le régime de garantie des salaires, l'AGS.



Grèves, arrêts de travail et conflits

- La **société nouvelle de transformation hirsonnaise** (ex-Sigma Laser), qui recycle des cartouches d'encre des photocopieurs et autres imprimantes vient de connaître une grève, certes courte (une heure). Le motif ? Le retour dans l'entreprise de (l'ancienne) directrice générale, à la suite d'un congé parental. Dans les années 2000, Sigma-Laser représente «la» réussite exemplaire dans une Thiérache qui se désindustrialise. Fin 2008, toutefois, l'affaire bat de l'aile. Les critiques se polarisent sur le PDG (et son train de vie), qui penserait plus à lui qu'à ses employés... Printemps 2009, l'entreprise est reprise avec la quasi-totalité du personnel, une trentaine de personne, y compris l'ancienne directrice devenue... déléguée syndicale des cadres. Mais il y a un conflit latent avec les autres salariés qui considèrent qu'elle déstabilise l'entreprise... Très contrarié par ce contexte délétère, le PDG a décidé d'une mise à pied à titre conservatoire à l'égard de cette salariée.

- Un mouvement de grève a eu lieu au **groupe Volkswagen France (GVF) à Villers-Cotterêts**. Ils demandaient 2 % d'augmentation de salaire. «*Les cadres n'ont pas eu d'aug-*

mentation depuis 2003 et le reste des salariés, moins de 4 %». Ils évoquaient aussi le «stress» au travail, faisant référence à une enquête «*que nous demandons depuis des années et qui vient d'être réalisée*». Parmi les revendications, le «*respect de la personne et des valeurs de base : bonjour, merci*» et «*arrêter de réprimer les salariés qui s'expriment*».

- Après quatre jours de grève, les employés de l'usine **Pousseur réfractaires de Vireux-Molhain** ont réussi à obtenir l'augmentation de salaires après laquelle ils couraient depuis des semaines. (2 % en plus avec effet rétroactif jusqu'en juillet 2010). Le personnel a voté la reprise du travail à une très large majorité. Si les jours de grève ne seront pas payés, des mesures ont tout de même été négociées pour que la baisse de revenus ne soit pas trop sensible sur la paie d'octobre.

- Une vingtaine de salariés de **l'Institut médico-éducatif La Tour, à Glaire**, étaient en grève, afin de protester contre des menaces de sanctions visant deux de leurs collègues. Les deux «mises à pied conservatoires» décidé par la direction semblent avoir été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Les grévistes réclament entre autres «*la réintégration immédiate de leurs collègues et la levée des sanctions*».

- L'usine **A. Schulman plastics de Givet**, spécialisée dans la transformation de plastique, est à l'arrêt. Et pour cause : ses salariés se sont tous mis en grève pour dénoncer l'échec des négociations ouvertes entre la direction et les délégués syndicaux. «*D'abord, on refuse que la direction nous supprime une semaine de vacances l'été*» (les 93 salariés de l'entreprise n'auraient alors plus que deux semaines de repos début août, contre trois ces dernières années). Concernant le planning, le personnel de l'usine aimerait également disposer d'une vision complète sur douze mois. «*Or actuellement, on est prévenu de quinze jours en quinze jours, ce qui est loin d'être l'idéal pour notre vie de famille*». Il réclame aussi une augmentation de salaire de l'ordre de 4 % et une meilleure application de l'accord sur les 35 heures, signé en 2000. Après cinq réunions de négociation, les salariés ont obtenu quasiment tout ce qu'ils réclamaient. A savoir le maintien de leur troisième semaine de vacances estivales, une augmentation de salaires de 2,5 %, 6 jours de récupération supplémentaires par an dans le cadre des accords sur les 35 heures (pour compenser le temps d'habillage et de déshabillage) et une vision beaucoup plus large sur les plannings, qui seront désormais établis à l'année.

- Passage en force chez **Eurobat à Attigny**. En grève toute la journée, les deux maçons de l'entreprise ont «séquestré» leur patron - un court laps de temps - pour obtenir le versement de leur salaire de janvier. L'entreprise est en redressement judiciaire depuis le 20 janvier. Un coup de poing sur la table qui a apparemment porté ses fruits, puisque patron et employés ont trouvé un accord. «*Une partie de notre salaire - 800 euros - doit nous être versée ce jeudi, si les comptes de l'entreprise sont ouverts. Le reste doit normalement nous être versé dans le courant de la semaine prochaine*».

- C'est une première chez **Stévenin Nollevaux** : l'entreprise des **Hautes-Rivières**, spécialisée dans la fabrication de pièces forgées et usinées, employant 70 salariés, n'avait jamais connu de mouvement social auparavant. Le débrayage a débuté en raison d'un désaccord sur les salaires. Un accord a été trouvé, avec notamment l'obtention d'un 13^e mois. Ils ont obtenu une hausse de 1 % en juin et une autre, de 1 % également, en septembre à condition toutefois que l'entreprise fasse des bénéfices. Le travail a donc repris.

- Les agents de l'**Etablissement Départemental Public d'Aménagement Médico Social des Ardennes (EDPAMS)**, sont en grève pour demander considération et accès équitable à la formation. L'EDPAMS emploie 430 salariés sur plusieurs sites dans les Ardennes. Un arrangement avait été trouvé, qui a permis la sortie de la grève.

- Après une journée de grève, les salariés de **Visteon à Charleville** ont fini par «gagner». Un accord a été trouvé dans l'après-midi : + 2,5 % au 1^{er} avril, + 0,5 % au 1^{er} juillet et une prime «vacances» de 700 euros... (la direction proposait une augmentation de 2 %)

- Les locaux du **Groupe Brodart**, l'imprimerie de laurier **d'Arcis-sur-Aube**, qui emploie 78 personnes, étaient vides. Aucune expédition n'était assurée et les ateliers de fabrication étaient au point mort suite au mouvement de grève lancé par les salariés. Une quarantaine d'entre eux était présents dès 8 h devant les grilles de l'établissement avec, entre autres, comme

principales revendications, une augmentation de salaire de cinq points, l'instauration d'une prime d'ancienneté et la résolution de problèmes d'organisation interne. Au terme de discussions avec la direction et le comité d'entreprise, le délégué syndical de l'UNSA a obtenu un accord de principe pour la mise en place d'une prime d'ancienneté (1,5 % d'augmentation liée à l'inflation ; 1,15 % d'augmentation liée au mérite ; 2,43 % d'augmentation liée à la mise en place d'une prime d'ancienneté complémentaire ; 0,56 % liée à l'alignement du temps de travail sur le temps conventionnel (1 600 heures annuelles au lieu de 1 591 heures appliquées précédemment) soit une augmentation moyenne de 5,54 %). Ce qui est loin de satisfaire les salariés qui signalent que ce sentiment de mécontentement dure depuis dix ans et qu'il est temps «de crever l'abcès».

- Les salariés du groupe **Hersant-média**, l'un des principaux groupes de presse du pays, assurant l'impression des journaux L'Union-l'Ardennais, le Journal de la Haute-Marne, Libération Champagne et Est-Eclair ont fait grève dans la nuit du vendredi 12 au samedi 13 novembre, bloquant la sortie de ces quotidiens. Cette grève avait pour motif d'exprimer les inquiétudes des salariés quand à l'avenir des emplois suite à une modification de l'actionnariat du groupe.

- Rien ne va plus chez **ICOA**. Pour les ouvriers du fabricant de mousse installé à **Crancey**, la direction impose un climat délétère. Ils décrivent un sentiment de peur, de démotivation et de ras-le-bol. Ils en veulent pour preuve les nombreux entretiens préalables à des sanctions ou à licenciement qui se sont tenus depuis le début de l'année 2009. Pas moins de trente-sept selon les salariés qui tiennent à jour une liste. Certains membres du comité d'entreprise dénoncent également des pressions sur les représentants du personnel et les délégués syndicaux. En mars dernier, une manifestation avait d'ailleurs été organisée pour soutenir un délégué syndical qui s'estimait harcelé. Il



indiquait avoir reçu 63 lettres recommandées, 3 mises à pied, 8 avertissements et 20 entretiens préalables effectués. L'ire des salariés se cristallise également autour de la suppression de la prime de résultats. Ils se sont mis en grève début avril après l'échec des négociations sur les salaires et sur une prime, à savoir une augmentation équivalente à l'inflation de 1,7 % et le rattrapage d'une prime de résultats depuis 2008 pour un total de 5 500 €. La direction propose 1 000 € brut de prime et 0 % d'augmentation des salaires. Après quatre jours de mobilisation et de grève, les salariés ont obtenu une augmentation des salaires de 1,7 % et une prime de 2 000 € brut.

- Suite à la deuxième réunion de négociations salariales (NAO), les salariés de chez **Devanlay Lacoste et Solioi** (la plate-forme de distribution) à **Troyes** avaient initialement opté pour une grève perlée, en l'occurrence des débrayages d'une heure minimum en fin de journée. Le blocage des camions a été décidé au dernier moment. «*Nous sommes très loin de la réalité en matière de salaires, de qualifications et de conditions de travail*» : une augmentation de 1,6 % proposée par la direction, soit l'équivalent de 22,40 euros pour un salaire brut de 1 400 euros, alors qu'ils réclament 50 euros brut mensuels. Quant à la contribution pour la mutuelle, les primes d'ancienneté, de présentisme, de mobilité et de polyvalence... la direction reste muette sur le sujet.

- Les salariés de **Tractel à Romilly-sur-Seine (environ 160 salariés)**, entreprise spécialisée dans la production de matériel de levage et manutention, d'appareils de mesure, de charge, de plates-formes de travail suspendues ainsi que d'équipements de sécurité antichute, ont décidé d'un mouvement de grève illimitée. En cause, les négociations salariales. Lors d'une réunion le 3 mars dernier, les délégués ont présenté leurs revendications dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire avec comme point principal une augmentation de 62,50 € sur le salaire de base. Après quatre jours et demi de débrayage, les nouvelles propositions d'augmentation de salaire ont été majoritairement approuvées en assemblée générale des grévistes, qui ont en outre obtenu le maintien de l'indice Insee, sur une base de 2 % pour l'année 2011.

- Les salariés ont débrayé pendant une heure, soit le matin, soit l'après-midi, chez **Vachette à Sainte-Savine**, en réalité Assa Abloy Aube Anjou, Vachette n'étant plus qu'une marque, entreprise de serrure du bâtiment qui emploie 600 salariés dans l'Aube. Par ce mouvement, les salariés en grève voulaient exprimer leur inquiétude quant à l'avenir de leur emploi (entre 2007 et 2010, 123 salariés ont quitté l'entreprise avec une incitation au départ volontaire). Ils voulaient aussi mettre l'accent sur les conditions de travail «de plus en plus pénibles» et la dégradation du climat dans l'entreprise. Le PDG a annoncé lors de la remise des médailles du travail, il a annoncé qu'il n'y aurait aucun licenciement (ce qui ne veut pas dire aucun départ) et que la participation serait en hausse de 9 %.

- L'ensemble du personnel de la société **Electrolux à Rosières** a débrayé afin de protester contre les mesures présentées par la direction dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, NAO. La direction de l'usine a en effet proposé une augmentation générale de 1,2 %, une prime d'assiduité majorée de 1,7 %, une augmentation individuelle de 0,4 %, une augmentation de la prime sur résultats de 0,4 %, une prise en charge de la mutuelle de 3 €... On est loin des revendications des salariés qui réclament, quant à eux, une augmentation générale de 3 %, une augmentation individuelle de 1,5 %, une prise en charge totale de la hausse mutuelle, des tickets restaurant pour tous, une prime de transport pour les employés résidant à moins de 10 kilomètres de leur lieu de travail...



- Des intérimaires de **Randstat** ont occupé le parking de l'agence de **Nogent-sur-Seine** pour protester, suite au décès d'un entre eux, contre des accidents qui ne relèvent pas du hasard. Ils ont dénoncé notamment des manquements répétés à la réglementation : «*Absence de visite médicale, fiche de poste inexistante, absence de document unique d'évaluation des risques... Quand un salarié se rend dans une entreprise, il doit savoir à quels risques il s'expose. Surtout que les entreprises recourent souvent aux travailleurs temporaires pour effectuer les tâches les plus dangereuses*»

- Les 25 salariés de la société **Samgel** située à **Couvrot** se sont mis en grève. Cette entreprise est spécialisée dans la mécanique générale, la chaudronnerie et la sous-traitance. Au bout de 2 heures de négociations avec le directeur, les 25 salariés ont obtenu une augmentation générale de 2,5 %.

- Filiale de CCA International basé à Amiens, le centre d'appel **Intra call center** installé à **Reims**, a-t-il des difficultés ? C'est la

question que se posent depuis plusieurs mois les salariés (près de 200) qui, depuis avril 2010 rencontrent régulièrement des problèmes pour avoir leur paie. Pour le mois de novembre, il y aurait une vingtaine de salariés qui n'ont toujours pas touché leur salaire mi décembre. Installé à Reims depuis 2006, ce centre d'appel prévoyait de créer 350 emplois en trois ans. Au mois de janvier ce sont une vingtaine de salariés qui, en fin de contrat CDD, n'ont toujours pas obtenu leur solde de tout compte, leur attestation Assedic et leur contrat de travail, autant de sésames pour faire valoir leurs droits auprès de Pôle emploi et de la Caisse d'allocations familiales. «*On se bat pour avoir des heures de détachement afin d'aller régler le problème au siège et on ne nous les accorde pas. Des salariés ont déjà engagé des procédures au Prud'homme et de notre côté, si les choses ne s'arrangent pas on envisage carrément de débrayer.*»

- Pour la première fois de l'histoire de cette vieille institution rémoise, née en 1882, le personnel de la **société protectrice de l'enfance (SPE) de Reims** qui gère 10 crèches rémoises se met en grève sans préavis, comme l'autorise leur statut dérogatoire au droit commun. Cette fois, c'est la base qui réagit (principalement les auxiliaires de puériculture). Cette grève arrive après de multiples rebondissements au sein de la SPE. Des événements qui se sont principalement produits au siège de l'association avec pêle-mêle : des accusations de harcèlement, des menaces de mort, mais aussi une tentative de suicide, des dépressions, des petits arrangements avec la loi et les normes de sécurité, des menaces de fermetures de plusieurs crèches, la démission du président et la nomination d'un nouveau, un audit de la CAF qui cofinance la structure. Dernier événement en date, le directeur général qui attaque la structure aux Prud'Hommes.

- Après une journée totale de grève, les salariés ont repris le travail après une nouvelle journée de négociations qui a été synonyme de quelques avancées. En effet, au bout de plusieurs heures de pourparlers avec le directeur des ressources humaines du groupe Astera, les commerciaux sédentaires de **Première Ligne à Reims** ont obtenu une augmentation du taux de commissionnement significative de 27 %. En clair, les salariés devraient toucher plus qu'initialement prévu s'ils remplissent leurs objectifs. Et seulement si.

- 70 % des 105 salariés de **Parchimy à Reims** ont stoppé le travail. Plantés devant les grilles de l'usine, outil industriel de la firme Eugène Perma spécialisée dans la fabrication de produits capillaires et de cosmétiques, ils assurent à tour de rôle le piquet de grève, bloquant les camions qui tentent de pénétrer sur le site. Au menu de leurs revendications : l'amélioration des conditions de travail et des salaires. Après 5 jours de grève, le collègue ouvrier, technicien et agents de maîtrise obtient une augmentation mensuelle de 45 € et il est prévu une augmentation générale des salaires de 1 % pour l'ensemble du personnel. La direction s'est engagée à prendre à son compte 84 % du montant de la mutuelle pour l'ensemble du personnel. L'attribution de la totalité du 13e mois ne sera plus liée aux jours d'absence dans notre usine où la moyenne d'âge est de 53 ans. Enfin sur les cinq jours de grève, la direction accepte d'en prendre deux à sa charge, le reste des heures perdues, les salariés les récupéreront sur des heures supplémentaires, des RTT ou leurs congés payés.

- Centre mondial de recherche et de développement de l'équipementier automobile Trèves, le **Cera**, basé à **Reims**, qui ne compte plus que 262 salariés après les mesures prises en novembre 2008, connaît-il à nouveau des difficultés ? Depuis plusieurs semaines, la direction demande à certains salariés de bien vouloir rendre leur voiture de fonction, sous peine de licenciement. Un employeur qui a fait de la voiture de fonction un élément salarial peut-il de façon unilatérale revenir sur cela alors que ça ne touche qu'une partie du personnel ? (27 salariés seraient invités à rendre définitivement leur véhicule, 40 se verraient attribuer une voiture plus petite.) Cette réduction de salaire déguisée ne cache-t-elle pas surtout des difficultés bien plus graves de l'entreprise qui fait partie du groupe Trèves, bien connu par les salariés de PTPM basé à Aÿ ? Les représentants du comité d'entreprise ont assigné en référé leur direction au tribunal de grande instance pour «procédure non respectée et entrave au bon fonctionnement du comité d'entreprise».

- Un mouvement de grève national a touché les administrations sociales, à savoir la CPAM, la Caf et l'Urssaf. Au menu de leurs revendications : les salaires, la précarisation des métiers, le maintien des emplois et des acquis de la convention collective nationale.

- Des mouvements de grève ont eu lieu à la **plate-forme de La Poste de Croix-Blandin, à Reims**, pour des problèmes d'effectif et de remplacement.

- Les salariés des **Volailles de Champagne à Caurel**, un abattoir qui emploie plus de 160 salariés, étaient devant les portes de leur entreprise pour exprimer leurs revendications : salaires au ras des pâquerettes, non-répercussions de l'augmentation des marges, conditions de travail déplorables. Les salariés ont bloqué un temps les entrées et les sorties des camions.

- Un mouvement social a débuté à l'entreprise de transports,

carrières et travaux publics **Moroni à Reims** après une brouille entre la direction et le délégué de la CFDT. Ce dernier s'était vu notifier une mise à pied d'une journée à la suite d'un arrêt de travail non justifié d'une vingtaine de minutes. Tous les salariés l'ont soutenu, au point que le mouvement a pris une tournure revendicative. L'incident a mis le feu aux poudres d'une «situation qui s'est fortement dégradée lors des douze derniers mois». De l'augmentation du coût de la vie induite par les hausses de prix récurrentes aux heures de chômage partiel entre les mois de janvier et février, le pouvoir d'achat s'est vu entaillé au point que les trois corps de métier de l'entreprise ont décidé de rester solidaires et de marcher main dans la main. La branche de travaux publics de l'entreprise, CTRM, a, à la suite des dernières négociations et au regard de la situation économique des marchés les concernant, décidé de ne pas poursuivre le mouvement. En revanche, tous les autres grévistes poursuivront la lutte, d'abord en se relayant sur les lieux durant toute la nuit puis en tentant de nouveau de négocier une augmentation de salaire à la mesure de leurs attentes.

- Après six jours de conflit, les grévistes d'**Ecolab** (production de désinfectants et de détergents) à **Châlons-en-Champagne** sont finalement ressortis d'une ultime réunion avec leur directeur en acceptant la reprise du travail. Les salariés réclamaient 7 euros de plus que l'augmentation proposée par leur entreprise. Ils ont finalement accepté une hausse d'à peine 1 euro par rapport à l'offre de départ, mais accompagnée d'un effort marqué sur les coefficients. L'impact des jours de grève sera par ailleurs limité sur les fiches de paie, la direction ayant accepté d'étaler son effet sur six mois. Au niveau européen, un plan social prévoit sept cents suppressions de postes au sein du groupe, dont cinquante en France et quatre à Châlons.

Suites conflits ou licenciements

- Les 31 ex-salariés de l'**imprimerie Maulde et Renou de Gauchy**, licenciés en juillet 2008, ont un ultime rendez-vous au Conseil des prud'hommes de Saint-Quentin le 28 février 2011, où ils prendront connaissance de la décision des conseillers prud'homaux de Saint-Quentin concernant la procédure engagée pour «licenciement sans cause réelle et sérieuse». Le Centre de Gestion et Etude AGS d'Amiens, organisme qui fait l'avance des fonds dans ces dossiers de licenciements collectifs précise que 2,7 millions d'euros avaient déjà été débloqués et que les ex-salariés venaient de réclamer en dommages et intérêts pour ses clients pas moins que 2,5 millions d'euros supplémentaires. Un ancien dirigeant de l'imprimerie a redémarré en 2008 une société avec 57 des 144 anciens salariés. Les salariés ont été déboutés de leur procédure.

- «Délocalisée» de Reims à **Étreux** en 1970, l'entreprise **Barelec** - spécialisée dans les câbles et cordons électriques - avait été cédée à plusieurs reprises pour finalement entrer, en 2007, dans un groupe italien. La société Barelec ayant été liquidée, seuls 19 salariés sur un effectif de 63 ont été repris par la Sonocas de Sissonne. 35 des 43 licenciés se retrouvaient devant les prud'hommes. Vingt-cinq des trente-cinq salariés licenciés ont plus de 50 ans, trente ont entre 20 et 30 ans d'ancienneté, et une

bonne partie est des femmes. Ils ont demandé «des dommages et intérêts substantiels», dix-huit mois de salaire au total par personne licenciée. L'entreprise n'existant plus, les fonds sont versés par un organisme de substitution, le CGEA, avec un plafond fixé, quel que soit le jugement prononcé, à 70 000 euros. La décision a été mise en délibéré, elle sera rendue, comme pour les salariés de l'ancienne imprimerie Maulde et Renou, 28 février 2011.

- Nouveau désappointement pour les ex-salariés **d'Ardenne Forge**, en tout cas la dizaine d'entre-eux qui avaient décidé de saisir le conseil des prud'hommes pour «omission à statuer». Après la liquidation (en juin 2008) de l'entreprise nouzonnaise qui avait tenté de prendre la succession de Thomé-Génot, les quelque cinquante salariés avaient contesté leur licenciement, arguant, notamment, de l'absence de proposition de reclassement ou de travail dissimulé (une action pénale étant d'ailleurs en cours également). Or, quand le conseil des prud'hommes avait rendu sa décision (favorable aux demandeurs et induisant donc le versement d'indemnités), dans dix dossiers, il n'avait pas statué sur tous les points soulevés. L'audience initialement prévue le 26 octobre a été repoussée au 16 novembre.

- Les ouvriers licenciés en colère de chez **Raguet de Bogny-sur-Meuse**, pour refus de baisse de salaire, veulent une prime. Ils tirent les conclusions : *«Malgré le CTP, 2 ouvriers sur 3 de chez Lenoir-Mernier et Thomé-Génot ne retrouvent pas de boulot en CDI. Après le CTP, on sera au chômage. Et après, au moins un sur trois basculera au RSA (revenu de solidarité active) ou à l'ASS (allocation de solidarité spécifique)»*. Ils rappellent *«qu'à la suite de la reprise d'Enia par Techsom, des questions sont apparues : les salariés licenciés vont bénéficier d'un abondement sur les stocks, versé en quatre fois par le repreneur, soit, en langage décodé, d'une prime supralégale financée par le repreneur, aidé en cela par de l'argent public des collectivités, dont la région»*. Mais le dossier n'est pas encore complètement clos. En cause : une partie des licenciements consécutifs à la reprise de la société par le groupe Forges a été refusée par la direction du Travail. Plus précisément ceux concernant sept délégués du personnel. Les salariés concernés ont donc repris le travail lundi 3 janvier *«à nos anciens postes. Nous avons reçu à nouveau une lettre recommandée mercredi dernier, dans laquelle la direction nous pose à nouveau cette question : acceptons-nous ou pas la baisse de notre rémunération ? Nous avons un mois pour répondre. L'histoire se répète ! La procédure va sans doute durer deux ou trois mois. C'est une chaîne sans fin.»*

- Le tribunal de grande instance de Charleville a débouté les anciens salariés de **Thomé-Génot** qui avaient assigné l'agent du Trésor (qui représente l'État en cas de préjudice financier) pour faute du tribunal de commerce des Ardennes, quand celui-ci avait accordé la reprise de la société de Nouzonville en 2004 à un groupe américain. L'entreprise avait été liquidée deux ans plus tard. Les plaignants ont décidé de faire appel.



- Le procès pour abus de bien social de l'ancien Président-directeur général de **Lenoir-et-Mernier/LCAB** qui devait normalement avoir lieu le 17 novembre lors d'une audience de tribunal correctionnel a finalement été renvoyé à une date ultérieure.

- Le tribunal des affaires de la sécurité sociale des Ardennes devait se prononcer fin novembre sur 2 affaires concernant l'amiante. Six veuves de travailleurs de la société **Deville, de Charleville-Mézières** (sur treize identifiées comme telles à ce jour) attendaient la reconnaissance de la responsabilité de l'employeur, mais l'affaire a été renvoyée en raison de l'indisponibilité de leur avocat. En revanche, l'usine **PSA Citroën des Ayvelles** a été condamnée pour «faute inexcusable» dans un dossier concernant le président de l'Addeva 08 qui avait contracté la terrible maladie, entre 1975 et 1981, alors qu'il travaillait dans l'entreprise comme agent de maintenance. Une reconnaissance qui va, certes, obliger PSA à verser des indemnités de dédommagement au fonds national des victimes de l'amiante, mais surtout inciter ses responsables à être beaucoup plus attentifs aux cas identifiés régulièrement (via le médecin du travail interne) et à avoir, vis-à-vis d'eux, une autre attitude que celle, assez contestable, *«de les pousser à la démission, pour se défaire de toute responsabilité»*. Le fait

que PSA ait été condamnée (un appel étant peu probable) va ainsi permettre au cabinet d'avocats de présenter une quarantaine de dossiers (dont deux mortels) similaires, afin qu'ils soient pris en considération à leur tour. Début avril, le tribunal des affaires de sécurité sociale vient de reconnaître la responsabilité de la société **Deville**, dans cinq dossiers de maladies professionnelles liées à l'amiante (concernant quatre salariés décédés et un autre, malade). Le tribunal a, dans une partie des cas, majoré l'indemnisation versée au conjoint survivant. Les indemnités minimales ont été avancées par le Fiva (fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante). Dans la seconde partie de son jugement, le tribunal a ordonné le paiement des sommes en question à la seule Caisse primaire d'assurance-maladie (celle-ci ayant a priori non respecté certaines règles procédurales pour être à même de se retourner vers la société Deville).

- Les salariés licenciés de trois entreprises ardennaises liquidées il y a déjà de longues années : **Artis à Monthermé** (2002), **Socaus à Warcq** (2004) et **la fonderie L'Union à Renwez** (2002), ces trois unités de métallurgie employaient au total près de 150 personnes, viennent de recevoir une mauvaise nouvelle. En première instance, le conseil des prud'hommes leur a alloué des indemnités de licenciement assorties de dommages et intérêts pour *«licenciement sans cause réelle et sérieuse»*. A l'époque, les prud'hommes avaient alloué 1,3 million pour une soixantaine de salariés (pour le seul cas d'Artis). En novembre 2007, la cour d'appel de Reims confirmait la décision prud'homale mais au terme d'un autre mode de calcul, pour une grande partie des salariés, fixait des indemnités en deçà de celles qu'avaient allouées les prud'hommes. Plus de 3 ans après, les AGS (assurance garantie des salaires), qui se substituent au patron en cas de liquidation, réclament le trop perçu (et avec les intérêts). Un grand nombre des salariés licenciés des entreprises n'a toujours pas retrouvé d'emploi ou est décédé. Le directeur national des AGS indique *«surseoir provisoirement et jusqu'au début 2011 à la poursuite de cette exécution forcée afin de ne pas perturber cette période de réjouissances familiales. Toutefois, nous vous confirmons que ce délai doit être mis à profit par les personnes concernées pour préparer le dossier qu'elles présenteront aux représentants de l'AGS et à son avocat. A cette occasion, leur situation personnelle devra être examinée pour qu'il soit trouvé au plus tôt une solution assurant le remboursement des sommes indûment perçues. A défaut [...], nous serons contraints de reprendre l'exécution forcée...»*. Cette volte-face des AGS est ressentie comme une nouvelle injustice. Notamment pour les employés d'Artis, qui ont été victimes d'une liquidation particulière. La situation économique n'étant pas seule en cause : leur ancien PDG fait l'objet en effet de poursuites pénales. Il comparaitra le 12 mai prochain à la barre du tribunal correctionnel de Charleville pour *«abus de biens ou de crédits à des fins personnelles, banqueroute, emploi de moyens ruineux pour se procurer des fonds, faux et usage»*. Artis employait 60 salariés (dont une majorité de femmes) quand elle fut liquidée. A ce jour, plus des trois quarts sont toujours sans emploi.

- Le 16 décembre 2010 au matin, une trentaine de policiers, en civil et en tenue, ont frappé, à la même heure, à la porte de leurs domiciles, ou se sont présentés sur des lieux de travail, à Sedan, Balan, Jandun, Renwez, Gespunsart, Deville, Bogny, chez Vistéon, chez Degembes ou aux ateliers municipaux de Charleville. Le pourquoi d'un tel « coup de filet » ? **Huit participants à la 7e manifestation**, organisée le 28 octobre dernier, **contre la réforme des retraites**, qui s'en étaient pris, aux gendarmes positionnés devant la permanence de l'UMP, avenue De Gaulle, à **Charleville**. Et avaient brisé les vitrines à coups de pierre, en même temps d'ailleurs que celles de l'association Cap Emploi mitoyenne. D'autres incidents s'étaient également produits, un moment plus tard, devant les grilles de la préfecture... Ils devaient comparaître, tous ensemble, devant le tribunal correctionnel, pour en répondre, le 27 janvier. Audience qui a été reportée au 24 février, mais 360 personnes, à l'appel des syndicats et d'un comité de soutien se sont retrouvées devant le palais de justice. Lors de l'audience du 24 février, 6 des manifestants ont été condamnés de 3 à 8 mois de prison avec sursis, un autre à cent heures de Travail d'Intérêt Général, et le dernier à un an de prison ferme. La justice a une nouvelle fois montrée sa préférence pour les riches et son dédain du petit peuple. Les avocats de la défense ont dors et déjà décidé de faire appel.

- Après une liquidation judiciaire, 19 licenciements, 3 mois d'arrêt, l'entreprise **Seroma de Bogny-sur-Meuse**, une entreprise de mécanique et d'outillage, vient de reprendre son activité avec 5 salariés (7 à terme).

- Agent de fabrication depuis 1987 dans une entreprise de composants électroniques, hier **Temex**, aujourd'hui **Rakon**, à **Pont-Sainte-Marie**, déléguée syndicale CGT depuis dix ans et déléguée du personnel, c'est la quatrième fois qu'elle est sous le coup d'un licenciement dans cette entreprise. Licenciement chaque fois refusé par l'inspection du travail automatiquement saisie lorsqu'il s'agit d'un représentant du personnel, de fait salarié protégé. Quand, au mois d'août, la société Temex est reprise par Rakon, elle est en vacances. Mais quand elle revient à la fin du mois elle est refoulée. Cette année, c'est la deuxième fois qu'elle était menacée de licenciement.

- 98 des 193 licenciés **d'Olympia à Romilly-sur-Seine** de fin décembre 2009 et de mai 2010 ont décidé de porter l'affaire devant la justice. Au total, la facture avoisine les 14 M€. Mais avant de voir la couleur du premier centime, les anciens salariés devront patienter. Les avocats représentant respectivement le liquidateur et le fonds de garantie des salaires, ont demandé un report du procès. Au terme d'un peu plus d'une heure d'audience, sans aborder le fond du dossier, les conseillers prud'hommes ont accepté cette demande et fixé une nouvelle date d'audience au 30 mai 2011. Sur les 98 salariés seuls cinq ont retrouvé un travail en contrat à durée indéterminée à ce jour. Les prochains mois s'annoncent diffi-

les. Dès le début de l'année 2011, les salariés licenciés en décembre 2009 qui avaient adhéré à la convention de reclassement personnalisé (CRP) verront leur revenu diminuer sensiblement. Les autres ont quelques mois de répit.

- En condamnant **l'Union des Propriétaires Récoltants (UPR)** à 20 000 € d'amende dont 10 000 € avec sursis, la justice vient de reconnaître la responsabilité de cette société viticole du **Mesnil-sur-Oger** dans l'accident du travail dont a été victime l'un de ses salariés. Le 9 octobre 2008, il avait été happé par le pressoir dont il assurait la maintenance. Lourdemment handicapé depuis le drame, le jeune homme, originaire du Mesnil-sur-Oger, est placé depuis sous la tutelle de sa sœur. Le père et la sœur de la victime, qui s'occupent quotidiennement de la victime ont vu leur préjudice moral estimé à 30 000 et 15 000 €, somme que devra leur verser l'UPR au titre de dommages et intérêts.

- Le 23 août dernier, c'est une bien mauvaise surprise qui attendait la cinquantaine de salariés de **Cap Phone**, entreprise implantée à **Reims** et spécialisée dans le courtage en assurances (pour Générali et Geslife notamment). Déjà placée en redressement judiciaire en 2007, puis à nouveau en juillet 2010, par le tribunal de commerce de Reims, la société en cessation de paiement a en effet été liquidée, purement et simplement à la mi-août. Bilan : 55 salariés sur le carreau, dont très peu d'ailleurs avaient été avertis de cette décision de justice. 950 000 € de dommages et intérêts ont été réclamés auprès tribunal des Prud'hommes de Reims. Le tribunal des prud'hommes devra trancher pour le 31 janvier 2011. En attendant, les ex-Cap Phone n'ont pas retrouvé d'emploi ou récemment.

- Le Conseil d'Etat n'a pas admis le pourvoi des salariés de **Valéo Reims** qui demandait l'annulation d'une décision d'un arrêt de la cour administrative d'appel, pourvoi qui avait pourtant fait l'objet d'une procédure préalable d'admission. En 2002, le syndicat CFDT Métallurgie de la Marne avait demandé au ministère du Travail, la reconnaissance de l'usine Valéo (ex-Chausson-Outillage) au dispositif de préretraite amiante. Un premier paradoxe lorsque l'on sait dans le même temps que ce même ministère du travail avait accordé ce dispositif aux usines Valéo de Laval et au site de Verrières sur des argumentaires similaires. La CFDT Métallurgie Marne et son avocat avaient fait appel de cette décision et obtenu gain de cause devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, ce qui a permis à 180 salariés et ex-salariés de Valeo-Chausson Reims de pouvoir partir en pré-retraite amiante entre 2006 et 2008. Une victoire de courte durée. Le ministère du Travail avait à son tour fait appel et obtenu l'arrêt du dispositif pour l'usine Valeo Reims. C'en était donc fini du plan de préretraite des salariés. Ce qui a donc été définitivement confirmé en appel ces derniers jours par le Conseil d'Etat.

**Retrouvez Le Chat Noir, ainsi que les émissions de L'Egrégoire sur <http://oclibertaire.free.fr>
Un 4 pages sur le nucléaire est disponible en nous écrivant (tarifs sur le site)
Abonnez-vous à Courant alternatif !**

LA GRAPPE (nouvelle)

IL marchait sereinement dans le champ fauve tacheté de gouttelettes rouges au cœur de noir coagulé, cueillant pour son poing serré un bouquet de coquelicots. Tous les trois-quatre enjambés, il se baissait et, en de courts zigzags, avançait vers l'objectif. Sur la tête, son bonnet de laine est roulé au plus haut du crâne. Ne pas attirer l'attention sur ses mouvements, ne pas devenir la ligne de mire, le témoin mobile sur l'étendue plate, désignant ses deux amis à plat ventre à la lisière du maigre petit bois. Lui à l'abordage, ils suivraient dans un sprint digne des Jeux Olympiques. D'ailleurs, tous trois espéraient la médaille d'or tout en sachant que celle de plomb leur était promise.

Elle souriait dans le soleil, fredonnant « trois petits tours et puis revient ». Un œil toujours aux aguets, pour entretenir sa vue d'aigle, elle observait machinalement ce petit bonhomme qui cueillait un bouquet dans le pré. Elle pensa à sa mère et se fit la promesse de ne pas oublier la fête des daronnes. Son petit côté italo-anarchiste lui réglait automatiquement la cervelle comme une horloge. La petite aiguille sur la petite histoire, et la grande sur toutes les heures majuscules. C'est certainement cet état d'esprit permanent qui l'avait poussée à prendre physiquement de la hauteur et à choisir ce drôle de métier: pilote d'hélicoptère. Elle caressa tendrement son insecte volant et, enfin, regarda sa montre. Ses clients devaient avoir paraphé les contrats et n'allaient plus tarder à apparaître sur le perron de la maison de maître. La pelouse sirotait sereinement la rosée du matin et le soleil frappait la rutilance de l'hélicoptère, brillant de tous ses chromes et de toute sa surface de Plexiglas. Bientôt, l'énorme ventilateur brasserait l'air chaud.

Dans son dos, soudain, une pression, une voix métallique qui vibre. Tout de suite, elle sut que le cueilleur de coquelicots n'allait pas lui conter fleurette.

- Tout ira bien.

Elle pivota la tête un bref instant et ne vit pas le petit homme râblé qui la braquait; son œil alla chercher instinctivement les deux points noirs qui s'approchaient en courant. Entre eux, un gros sac de sport qui leur frappait les jambes à tour de rôle, et dont chaque homme tenait une poignée.

- Y a des gens qui viennent. Qui

vous ont vus...

- Tout ira bien.

Masqué par elle, les yeux vifs et mobiles dans les trous de son bonnet improvisé cagoule, il fixait le perron où s'amassait un petit groupe d'hommes qui s'étreignaient dans une parodie d'amitié, d'embrassades, se tapotant le dos à la recherche du meilleur endroit où planter un canif empoisonné. Les hommes d'affaires ne s'occupaient pas du petit personnel - à qui ils confient pourtant leur santé, leur vie et parfois même leur descendance. Elle murmura la réponse à sa propre question tue :

- C'est pour faire un tour?

- Tout ira bien.

Les deux autres hommes arrivaient, essouffés et tendus d'avoir cavale en apnée, les dents serrées sur les battements du cœur. Les cagoules noires mouliaient au plus près leurs crânes en têtes de mort. Elle ne put s'empêcher de les trouver beaux. Elle chercha une caméra invisible, tendit l'oreille à un « Coupez ! » Elle avait plusieurs fois fait de la figuration pour le cinéma et déroula la possibilité d'une fiction pour faire face à la réalité.

Arrivé près d'elle, le deuxième homme lâcha dans un souffle « Putain ! » Elle ne put retenir un féministe : « Moi, c'est Catherine. »

- Tout ira bien, répéta le premier homme.

Le troisième homme, tandis que le deuxième chargeait le lourd sac dans l'habitacle, ajouta : Comme sur des roulettes ! Soyez pro, et on sera OK...

Catherine put enfin les regarder tous les trois et tenta une diversion, tout en sachant exactement ce qu'ils voulaient.

- Ce sont des businessmen, ils n'ont que des papiers, pas de liquidités.

- Ce qu'on veut ne s'achète pas avec de l'oseille.

- On décolle, madame.

Le premier homme monta et, se retournant, l'invita d'un geste du museau carre d'un énorme Glock calibre 45. Elle constata que la main gantée de latex tenant l'arme gardait l'index à l'horizontale, loin d'un contact accidentel avec la queue de détente. Elle apprécia. Une rotation du poignet l'invita à grimper, et une autre à se mettre au manche.

- Tout ira bien. Le deuxième homme hésita par réflexe, non pas la panique, mais juste l'appréhension du

vertige. Une couronne de sueur avait inondé la cagoule de tissu du troisième homme. C'était un baptême de l'air pour eux tous.

- Et après ?

Elle posa la question sans avoir la gorge nouée. Elle avait attendu d'avoir la main sur le manche pour défaire le nœud. Tout se dénouait lorsqu'elle se préparait à piloter. Son cerveau décollait bien avant elle et lui donnait parfois l'impression de piloter de l'extérieur, comme dédoublée. D'ouvrir le ciel, en avant-garde ou en guide, à l'appareil. Le trio était heureusement tombé sur une pro. Une vraie, avec cette petite touche de folie qui la faisait artiste. Ils avaient tiré le bon numéro pour ce voyage sans billet.

Le groupe d'hommes d'affaires tourna une même tête d'hydre capitaliste inversée, une gueule pour plusieurs corps, quand les rotors moulerent le silence, amorçant le décollage de l'hélicoptère. Ils levèrent les bras en sémaphores pour taxis et les pales lancèrent un éclat de soleil qui leur déchira les pupilles. Ils ne virent rien dans la bulle de pilotage et ne cherchèrent pas plus loin. C'étaient bien des affairistes, et rien que ça, non des hommes d'honneur qui se seraient inquiétés pour cette femme seule qui s'envolait inexplicablement. L'un d'eux regarda sa montre et invita les autres à rentrer. Il rassura circulairement son petit monde d'un rictus pour expliquer que la pilote avait sûrement ses raisons pour effectuer un petit galop d'essai avant de revenir les chercher. Car, quoi? Elle ne pouvait pas les laisser là, et puis, il restait de nombreuses viennoiseries, quelques litres de café et de jus d'orange. Ce serait idiot de gâcher... On téléphone ? Non, non... Elle sait bien ce qu'elle fait.

(...)

- Tu ne peux pas me laisser là.

En sortant du parler, Cyril n'a que cette phrase en tête, qu'il se répète exactement trente fois. Le nombre d'années que son aîné doit purger. Son frère de 32 ans en a déjà 62 lorsqu'il le fixe dans les yeux. Trente ? Le nombre de judas.

Cyril en a 26, 2 + 6 = 8.

Que symbolise huit ? Un zéro monté sur un autre, 26 ans et toute la mort devant lui.

- Quelle prison ? File l'avait demandé si doucement qu'ils crurent l'en avoir parlé les premiers. Elle lisait dans les esprits, Puis ce fut évident que c'était l'évidence même. Cyril souriait sous sa cagoule, et encore plus lorsqu'il décolla. un coquelicot clandestin embarqué sous sa semelle. La fleur avait bien résisté et n'était presque pas abîmée. Il la cala à la boutonnière de son blouson. Un de ses complices la regarda, y vit une tache de ' f sang. Il se signa.

- Quelle prison ?
 - Fresnes, madame...
 - La mafia ?
 - Non, non, madame... Une amitié.
- (...)

Tout en notant la rude politesse du madame dans son carnet de vol intime, elle fit une moue de déception. Al Capone ? C'était pas pour demain. Cyril parla vite et fut, à partir de cet instant, le seul à prendre la parole.

- Ils ont ordre de ne pas ouvrir le feu, madame, il n'y a rien à craindre. La ministre de la Justice l'a dit. On passe au-dessus, on cueille. On rentre, et vous, on vous laisse. On est casher, soyez halai_ et on s'entendra bien.

(...)

- T'es vraiment un chiffon!

Cyril baisse la tête. Déjà cinq ans et il n'arrive à rien. Il a vu Françoise Heullan ? Oui. Il a vu Michel Glaume ? Oui, oui, oui...

Alors merde ! Qu'est-ce qu'il y a ?

Il y a que ces deux-là donnent des r v. Décommandent puis en redonnent et posent des lapins.

Je n'ai pas pu. Confiance. Pas de problème. Patience. Distributeur d'excuses. Et sur tout ça, ils emballent leur parole dans un ou deux billets, des grosses coupures toutes neuves, une pour Noël et l'autre pour l'anniversaire. Décembre et août...

De quelle année ? Il faut attendre. La logistique. C'est pas une balade. Ni un jeu d'enfant, il faut les hommes et les armes. Les secondes se trouvent plus facilement. Bien sûr, l'Amitié. Ah la la ! On ne peut pas tout demander à un ami sinon on ne le considère pas comme un ami si on le met en danger. Pas Vrai? Pour sûr! Et comment! Il y a des défections.

Untel? Il s'est fait arrêter. Fou rire. Il s'est dénoncé lui-même pour avoir un alibi. Combien ? Dix-huit mois. Il a pris dix-huit mois pour ne pas venir. Des certificats médicaux ? Est-ce que celui-là a donné un certificat médical pour ne pas venir? Il est puni par où il a péché. Ses index ont chopé des panaris? Non, non, il a attrapé des hémorroïdes! Ça rit jaune dans la boîte à couper les cœurs en deux.

Putain de parler...et hygiaphone en plus, comme au bon vieux temps des QHS pour les hommes HS, nouvellement siglés, puisqu'il faut mal vivre avec son temps à purger, et subir la modernité. Détenus. Particulièrement. Surveillés. DPS. Ça sonne dur, ça fait mec. Ça te pose un homme pétrifié d'une lave à petit feu, ça te durcit un mec pour deux éternités, sans confusion de haines. Et Untel? Rangé avec femme divorcée et enfant reconnu. Tout pour ne pas répondre présent. Oui, avec un chien en option. Et l'autre dont on ne dit jamais le nom ? Ah lui ? Il dit qu'il est trop connu! Les flics viendraient direct le serrer, le lever, l'enchrister.

Bon, bon, molo sur l'argot. Le Bottin des Hommes, avec un grand H, renferme de moins en moins d'abonnés, quasiment tous se mettent sur liste rouge. Pas besoin de folklore en plus... C'est plus des voyous mais des séries noires sur deux pattes. Des livres d'images, d'icônes, va-chement sages. Alors, Qui ? Qui ? Qui ? Qui ? Qui ?

- Les mômes du quartier ? Ils ont tous ton nom aux lèvres. Ils veulent tous bouger pour toi. Mais, trop jeunes, trop fous, trop cons.
- Et lui?
- Lui ? L'ami d'enfance qui a tourné honnête ? Lui, le copain fifty-fifty pour tout, et constant, ses bonbons comme ses clopes, puis sa table ouverte comme ses clefs prêtées.

Oui, lui. Celui dont on se foutait gentiment, mais trop souvent avec ses fiches de paie récurrentes. Le cave, mais toujours droit. Oui. Lui. Celui-là qui amenait Maman au parler, le jeudi pour moi et le mardi pour toi. Lui ? - Comment j'ai pas pensé à lui... Parce qu'il avait honte rien que d'y songer à ce vieil ami éternellement en culottes courtes, qui pleura seul son amour perdu. Qui picola seul son RMI deux ans durant. Qui lui écrivit une carte à laquelle il n'avait jamais répondu — je n'ai pas besoin de te voir ici pour te savoir là — de l'hôpital où il était coincé, comme sous la machine de l'usine.

Lui ?

- Salut. Totophe m'envoie. Et lui hoche sa tête handicapée.
- Quand?

(...)

Elle s'imaginait louvoyant entre les nuages comme un grand requin blanc prédateur des petites sardines en banc suffoquant au fond, dans les abysses sociaux. Elle pouffa en visualisant ce qu'elle était vraiment : un requin-marteau. Puis, tout en faisant basculer l'appareil vers les murs d'enceinte, elle mit très sérieusement en doute la nécessité d'une nouvelle décennie de psychothérapie. Si elle en réchappait, elle se sentirait guérie du blabla des complexes en se plaçant dans l'essentiel, là où elle était réellement aujourd'hui, au-delà de la prétention et en deçà de la modestie: un univers mental où il n'est plus question que de vie ou de mort. Elle se sentit, à ce moment-là, et pour la première fois, non plus otage mais responsable de la vie de ses passagers. Elle venait de régulariser la situation. Elle se tourna vers eux avec un immense sourire : Parés, les garçons ? Et hurla au-dessus des cours de promenade de Fresnes Hasta la victoria siempre ! Que Cyril traduit en couac vocal par un « banzaï ! ». Le compagnon et le camarade médaillés de l'amitié se regardèrent, acceptant ce rituel instinctif, symbolique de l'acceptation d'un seppuku commun. Ils étaient tous quatre dans le même ventre, les tripes mises en partage. En cas de merde, ça fera un chié butin. Elle pensa qu'il sera temps plus tard de redevenir la victime, une fois les pieds bien sur terre. « J'ai le manche ! », bougonna-t-elle dans une mauvaise imitation d'Al Pacino jouant Tony Montana. Ce, au moment où, contre toute attente, le mirador ouvrit le feu sans sommation pour cautériser les futures cicatrices.

(...)

- Une gonzesse !

Qu'il lui dit, désespéré de ne pouvoir empêcher sa bouche de mouler les mots. Une gonzesse qu'il voit en face de lui au lieu de son frangin et attention pas une Nadine ! Pas une Martine ! Pas une Antigone ! Connaît pas cette meuf dit Cyril. Les deux autres, oui. Sainte Belle et Diva Cavale mais... Antigone ? Celle qui préfère mourir que d'abandonner le cadavre de son frère. Pour sa dépouille, juste pour sa charogne, elle va au casse-pipe, à la condamnation, à l'exécution.

- *Tu vois, elle a fait pour un mort ce que tu ne fais pas pour un vivant. Viens pas sur ma tombe chialer ton amour...*
- *Moi, putain, je te donnerais un rein moi, deux yeux moi si...*
- *Oui, mais...*
- *C'est ça, oui mais.*

Et le parler se termine. Dans le RER, il pense à Antigone, et soudainement lui revient Andromaque, lorsqu'il s'est arrêté en classe de heu...

Il faut choisir la vie, pas la mort. Oui mais... Andromaque vieillit et meurt sans goût de la vie et traître à son amour. Le vrai drame que de survivre à la tragédie. Ah putain, c'est dur la fraternité.

En rentrant chez lui, un message de la maman.

- *Comment va ton frère ?*

Appelle-moi, mon Cyril mon chéri fuit le répondeur et prend son courage à deux mains pour pénétrer dans une librairie afin d'acheter... Heu...

- *Vous avez Molière ?*
- *Quelle pièce voulez-vous ?*
- *Antigone, s'il vous plaît...*
- *Ah, ce n'est pas de Molière, monsieur. Le moderne ou l'antique ? Sophocle ou Anouilh... ?*
- *Filez-moi le remake le plus récent... Merci*

(...)

Un coquelicot a fleuri sur le genou de Cyril et son arme, s'est enrayée. Il est calme, très calme soudainement. Il désengage la cartouche coincée dans la chambre et épaula tandis que tout siffle autour de lui, et que tout hurle en-dedans de lui. Le surveillant du mirador vide son chargeur sur l'hélico. Les prisonniers glapissent de joie et de terreur. Il voit son frère Christophe en bas et il lui semble qu'en tendant la main il pourrait lui caresser les cheveux dans un «T'en fais pas, t'as vu ! suis là ! je viens ! j'arrive.» Il ne voit pas la corde qui plonge dans les profondeurs de la cour de prison et qui ne touche pas le fond, malgré le poids de son cœur qui la leste comme une ancre. Il manque, il manque, il manque... 10 mètres. Elle ne peut pas, elle crie qu'elle ne peut pas descendre plus bas, les filins antihélicoptère tournicotent et si la corde se prend, c'est le crash ! La catastrophe, la bombe sur les hommes murés sans aucune échappatoire. Le mirador recharge et Cyril, pour la première fois, réplique. En plein dans la cabine et le verre blindé s'étoile. Le verre pète et devient grenade. Un éclat transperce la poitrine du surveil-

lant, qui, enfin se couche. Le petit espace du mirador devient cabine de W.-C. Recroquevillé sur ses tripes lâches, le surveillant s'éparpille et se laisse entièrement aller à la puante peur. L'hélicoptère survole les promenades une à une. La cour de Tophe est là. Au centre, lui et son ami n'ont jamais adressé plus fervente prière au ciel. Là-haut, les anges relancent la corde. Catherine descend au plus dangereux, frôle l'exploit mais il manque encore il manque toujours il manquera à jamais... 5 mètres. Cyril fait tonner le 45, lui-même surpris par la puissance de la détonation des petits obus. Il regarde en bas et son œil englobe l'enfilade de toutes les courettes.

Halluciné, il imagine sur la corde tous les taulards agglutinés et remontés comme une grappe de raisin au soleil. Tous arrachés d'un seul geste de liberté ! Remontés à bout de bras... Vigneron et pécheur d'hommes ! De son genou coule un vin rouge que personne n'aura le droit de boire. Catherine n'en revient pas d'avoir essuyé des coups de feu, et sa manche vient chercher sous son nez une morve d'indignation. Elle a mal aux dents, tant elles crissent, effritant l'email.

- Non ! hurle trop tard Cyril.

Le sac d'armes tombe dans la cour et les deux jeunes hommes se jettent dessus tandis que, en un point dans le ciel, disparaissent l'espoir l'amitié et la fraternité. Cyril a mal et ne peut même pas s'agenouiller devant la défaite, son genou est éclaté et la chair ouverte fait comme des pétales. À sa boutonnière, le coquelicot est déjà fané et il lutte contre l'évanouissement.

- Non... Merde ! Fallait pas, ils savaient pas qui on venait chercher... Ils sont cuits putain... On aurait pu remettre ça. Bordel ! Revenir un jour... murmure Cyril devant ses amis, hypertendus et penauds.

Catherine ne dit rien, elle ramène juste à bon port trois enfants qui ont fait le tour de manège le plus épouvantable du monde. Elle est blanche et c'est elle, plus que son appareil, qui est sur pilotage automatique. La prise d'otages dura dix-sept heures. Le surveillant du mirador n'est plus en danger. Quant au surveillant des îles, d'Outre-mer, il peut être fier de sa promotion, après avoir entendu dans le haut-parleur du téléphone utilisé pour les pourparlers, que Totophe, respectueux de l'avis de tous, avait poussé à plein volume, l'infâme demande préalable à toute transaction aléatoire :

- Rendez-nous au moins le Blanc...

Totophe regarda les deux surveillants déte-

nus sociaux et sut que lui et son ami étaient des prisonniers. D'un côté des hommes qu'on emprisonne et de l'autre des objets qu'on détient. Il n'eut à cet instant aucune pensée pour son petit frère car la moindre qui lui viendrait serait, au-delà de lui-même, celle du carnage et du suicide collectif. La souffrance ne pouvait déborder d'amour. Ils étaient piégés, piquetés de lumineux points rouges, une rougeole dangereusement mortelle. Christophe, condamné à trente ans de non-vie, n'était pas un tueur, pas plus que Mounir. Ils le prouvèrent ce jour-là. Sur place, entourée d'hommes cagoulés et surentraînés, tête basse, la maman ne sut dire que les mots des mamans. Ces mots de prisons et de guerres, ces mots d'hôpitaux et de catastrophes naturelles - Sauvez-le... Ne me le tuez pas.

Un des membres de cette police d'élite sentit se serrer son cœur de fils et, psychoflic spécialisé, prit en charge de parler avec les preneurs d'otages. Dix-sept heures. 1 + 7 = 8.

Non monsieur, l'administration pénitentiaire a ouvert le feu en premier, me mettant en danger ! La pilote gueula son indignation sur toutes les chaînes de télévision puis, peu à peu, mit de l'eau dans son vin. L'agent pénitentiaire n'était pas le criminel, tout de même ? Entre son devoir et sa conscience, il avait agi comme il fallait. L'anarchisme de Kate laissa le pas à la «démocrassie». Un ministre de la Justice à sa gauche, un autre de l'Intérieur à sa droite, ça en jetait, tout de même. Sa photo à la une avec son appareil touché, blessé mais survivant aussi. Elle ne décollerait plus jamais de là, se transformant, même à haute altitude, en chauffeuse de taxi au ras des pâquerettes, puisque c'est l'esprit qui s'élève, et elle avait accepté de s'abaisser à collaborer.

(...)

- *Tu vois, petit frère, nous, c'est pas la même. Caïn tue Abel pour la reconnaissance et Romulus tue Remus pour le pouvoir, mais nous, on s'entre-tue pas pour détruire ou construire une société. Tu vois, eux, ils arrivent à créer leur civilisation sur la mort d'un frère. Pas nous ! Tu comprends ? Le moindre héritage social ou divin les déchire... Tu piges pourquoi on vit dans un monde d'enculés ? Parce que les frangins s'entre-tuent, on les a éduqués à ça... Pour ça... Comme ça. T'as lu Nietzsche ?*

- *Hein ? j'peux pas tout lire comme toi, t'as vu. Mais, ça y est, j'ai lu Antigone. Heu... C'est bien. Et les deux frères se taisent.*

- *Lui?*

- *Il a dit oui. Il a juste demandé « Quand ? »*

- *Que vous deux ?*

- *Non, il y a un troisième..*

- *Qui ?*

- *Pylade, Totophe, Pylade !*

- *C'est qui, çui-là ?*

- *Tu devrais lire Andromaque...*

- *De Molière ?*

(...) Il était trop tard pour les points de suture. Quand le délai est passé pour les travaux de couture, il y a danger d'infection. Il faut laisser la nature sculpter sa racine de chair boursouflée. Le copain nettoya la plaie au 12 ans d'âge et tendit la seringue à Cyril. Il le laissa dans la chambre, impuissant à arrêter le temps et conscient du compte à rebours enclenché sous le microscope de la police scientifique. Cyril avait bougrement saigné, signant son acte. Il était là, sa shooteuse à la main et, chose extraordinaire, incapable de se piquer lui-même. Il n'y arrivait pas, passer le tétanos au fil de l'aiguille lui était impossible, il bloquait tout en se foutant de sa propre gueule. Il n'osait pas se piquer, appuyant l'aiguille sur la peau sans réussir l'acte de la percer. Alors il appela le copain, et le copain compréhensif on ne peut pas avoir du courage pour tout piqua la fesse, sans état d'âme, pour une intramusculaire. Cyril demanda des cadeaux. Le copain prit sa commande en lui disant oui, monsieur, fit les commissions, allant d'un endroit à l'autre avec mille et une précautions pour organiser la clandestinité du héros. Celui-ci disparut quelques mois dans la nature, se greffa dans des paysages de plus en plus désert et la nature le rejeta sur le bitume d'une ville... Le laissant nu, dépouillé.

Cyril K. fut arrêté... En attente de jugement, la justice affûte une guillotine pour trancher dans le vif l'invisible lien qui les fait à ce jour concrètement frères siamois, avec un cœur pour deux qui bat le tam-tam de la séparation et de l'isolement dans les conditions carcérales les plus dures. Gardés par des matons pré-nommés Romulus et Caïn. Au procès défilèrent les témoins pour dire à quel point ils seraient fiers d'avoir un petit frère comme ça. D'autres diront qu'une condamnation lourde, appliquée à tel acte, porterait la noblesse du geste à un si haut degré que toutes les Légions d'honneurs se verraient transformées instantanément en médailles en chocolat. La haine et la vengeance d'État s'ornent d'humanité quand le procureur joue le sauveur, en cherchant, au plus profond de ses entrailles de fils unique et choyé, le fantôme d'un grand ou petit frère rêvé, et sa frustration réclamera une peine salutaire... pour sauver Cyril de la tentation de réitérer, récidiver, revenir tenter l'évasion ! Thérapeutique! Une peine contre l'autodestruction qui le fera trop vieux, trop cassé, trop seul pour de nouveau gâcher son reste de crédit d'avenir à venir arracher les ossements recouverts d'une peau momifiée de son frère aîné. Le président jouera sur les mots et le procureur sur les chiffres. Oreste, frère de sang, et Pylade, frère d'armes, n'ayant jamais été ni inquiétés ni dénoncés, la mauvaise volonté de Cyril devrait - ainsi va la justice - écoper leur peine... L'avocat général insistera sur la dangerosité potentielle du futur, car oui, messieurs-dames les jurés, il y en a deux en liberté ! Deux loups nés du ventre d'une même louve, la Révolte ! Le dernier silence sera celui des prévenus. Le frère taira le frère, laissant Abel se retourner dans sa tombe vers celle de Remus, pour tous deux se prendre dans les bras et pleurer toutes les fraternités masquées.

«Frères humains qui avec nous vivez... Nous aurons contre vous tous nos cœurs endurcis.»

Catherine Charles Khider est morte du SIDA le mercredi 9 mars 2011. Elle était, c'est le moins que l'on puisse dire, une combattante. C'était d'abord une mère, qui s'est battue sans relâche pour ses deux fils, Christophe et Cyril. Elle aura été constamment à leurs côtés, courant de parloir en parloir, intervenant partout, auprès de toutes les instances, auprès de toutes les associations, de tous les individus pour les défendre de la vindicte judiciaire et pénitentiaire. Au-delà de ses enfants, c'est au système qui génère l'enfermement qu'elle s'attaquait, à sa manière, avec ses mots, ses chansons, ses textes. Elle était la voix des «Loups-garous», ceux que l'AP tentait de faire crever à petit feu dans des centrales mouvoirs ou dans des quartiers d'isolement. Elle vomissait aussi bien l'incarcération des mineurs que la construction systématique de nouvelles prisons, les morts suspects dans les silences des mitards que la mise sous écrou de femmes enceintes ou de malades...

Elle a participé activement pendant plusieurs années à L'Envolée, à l'émission de radio comme au journal. Puis elle a créé sa propre émission, l'écho des cabanes. Elle avait choisi de rassembler les familles et les proches ; elle avait fondé pour cela une association l'Arppi. Elle était parvenue ainsi à fédérer des personnes et des groupes très différents afin de s'opposer à la machine judiciaire et pénitentiaire.

Nous l'avons interviewé longuement dans le cadre de l'Egrégore du 9 mars 2009, lors de la tentative d'évasion (malheureusement manquée) de Christophe, son fils. En une sorte d'hommage, voici la nouvelle qu'avait inspirée une autre belle au camarade Benotman, elle est extraite du petit livre «Fraternité à perpette» aux éditions de l'Insomniaque. Le meilleur moyen de faire vivre son souvenir étant évidemment de continuer la lutte.

Egrégore 2—Flics 0 Suite de la page 5

Ah au fait, les flics démontrèrent une fois de plus leur immense courage en ne se présentant pas à la barre, Decarme, le baveux des condés présentant une plaidoirie, molle et flasque, à l'image du personnage, il se contenta de réclamer du fric pour lui et ses affidés.

Si certes, cette histoire se finit plutôt bien (relaxe pour une af-

faire, 300 euros d'amende pour l'autre plus 700 euros de frais divers), elle sanctionne quand même presque un an de prise de tête et il me reste un petit regret celui de n'avoir pas pu transformer ce procès en un vrai moment de lutte contre les flics et leur justice et en un pôle de contestation auquel aurait pu s'agréger d'autres victimes du harcèlement policier, mais bon ce n'est qu'un début continuons le combat comme on dit !

Jean Mouloud

**JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

<http://oclibertaire.free.fr>



INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : lechatnoir@club-internet.fr



Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- ★ Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- ★ Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- ★ Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- ★ Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- ★ Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- ★ Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

**Retrouvez le Chat
Noir tous les lundis
de 19 h à 20 h
sur Primitive ,
92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur
l'Eko à Montpellier
et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis,
de 14 h à 18 h,
au 51 rue Landouzy,
Reims**

☎ : 03 26 40 27 08
e-mail : lechatnoir@club-internet.fr

